

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Enquête 1-2-3

**L'emploi, le chômage et les conditions
d'activité dans l'agglomération de
Ouagadougou**

Juillet 2003

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) - 555, Avenue de l'Indépendance
Face à l'Assemblée nationale - 01 B.P.374 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : (226) 50 32 49 76 Fax : (226) 50 32 61 59 - Email: insd@cenatrin.bf

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DU DEVELOPPEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

INSD

**L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES CONDITIONS
D'ACTIVITE DANS L'AGGLOMERATION DE
OUAGADOUGOU**

juillet 2003

PROJET PARSTAT/UEMOA

VOLET EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN MILIEU URBAIN

Financé par la Commission européenne

Et

**Réalisé avec l'appui technique d'AFRISTAT Et de
DIAL**

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	4
RESUME	7
I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	11
I.1. DYNAMIQUE MIGRATOIRE	12
I.2 SCOLARITE	13
I.3. COMPOSITION DES MENAGES	15
II. L'ACTIVITE	16
II.1 LES TAUX D'ACTIVITE	16
III. LE CHOMAGE	18
III.1 PROFILS DES TAUX DE CHOMAGE	18
III.2 LE MODE DE RECHERCHE D'EMPLOI	21
III.3 LE TYPE D'EMPLOI RECHERCHE	21
IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS	23
IV.1 DYNAMIQUE DES EMPLOIS SUR LONGUE PERIODE	26
IV.2 LA PLURI-ACTIVITE	27
V. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE	28
V.1 LES REVENUS DU TRAVAIL DANS L'EMPLOI PRINCIPAL	28
V.2 HORAIRES DE TRAVAIL ET SOUS-EMPLOI	31
V.3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS DES TRAVAILLEURS DEPENDANTS	31
VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	33
VI.1 ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE DES MENAGES	33
VII. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES	37
VII.1 LES CONDITIONS D'HABITATION ET D'EQUIPEMENT DISCRIMINENT LES CATEGORIES DE MENAGES	37
VII.2 ACCESSIBILITE A LA PROPRIETE FONCIERE.....	39
VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES	40
VIII.1 LA MOBILITE SOCIALE ENTRE GENERATIONS	40
VIII.2 LE TYPE D'EMPLOIS DESIRES PAR LES JEUNES GENERATIONS	43
ANNEXES	46
GRAPHIQUE FACTORIEL	47
APERCU METHODOLOGIQUE	48
CONCEPTS ET INDICATEURS	49
INDEX DES GRAPHIQUES	50
INDEX DES TABLEAUX	50
LE MARCHE DE TRAVAIL EN CHIFFRES : OUAGADOUGOU	51

AVANT - PROPOS

Les résultats de l'Enquête Emploi présentés dans ce rapport s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations qui mérite d'être précisé.

1. Contexte

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) poursuit entre autres objectifs celui « d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale ». Pour réaliser cet objectif, il demeure prioritaire de disposer des statistiques harmonisées et fiables. Or, depuis plus de deux décennies les systèmes statistiques nationaux (SSN) souffrent de plusieurs maux parmi lesquels on peut citer :

- ∅ l'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains dont ils disposent ;
- ∅ le manque de comparabilité de ces statistiques de base et par conséquent des agrégats macro économiques qui en sont dérivés ;
- ∅ les retards importants dans la production des comptes nationaux et l'utilisation de méthodologies obsolètes dans ce domaine.

Pour remédier à cette situation, la commission de l'UEMOA a institué un Programme Régional d'Appui Statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) dont l'un des principaux volets est l'étude du **Secteur informel urbain et l'emploi**.

L'assistance technique de ce volet a été confiée à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) qui travaille en collaboration avec DIAL (Développement et Insertion Internationale). La méthodologie utilisée est celle des enquêtes de type 1-2-3 (emploi, secteur informel et demande des ménages) mise au point par DIAL. L'enquête sur les conditions de vie des ménages urbains s'est greffée au volet « emploi et secteur informel » afin de tenir compte de la question actuelle de la lutte contre la pauvreté qui constitue l'une des préoccupations majeures des politiques de développement. Ainsi, **la phase 1, dont les premiers résultats font l'objet de la présente publication**, vise à donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. L'échantillon des chefs d'unités informelles identifiés lors de la phase 1 est enquêté sur son mode de production dans la phase 2. Enfin, la demande adressée au secteur informel par les différents agents économiques, la consommation des ménages et l'examen des questions de pauvreté font l'objet de la troisième phase.

2. Objectifs spécifiques : l'analyse du fonctionnement du marché du travail et le suivi des conditions d'activité des ménages

Depuis quelques années, le Burkina Faso s'est engagé dans un double processus de transition : transition économique vers l'économie de marché, transition politique vers la démocratie participative et représentative. La prospérité du Burkina tant souhaitée dans une intégration régionale ne peut se réaliser sans un passage à une société où l'information est accessible à tous les citoyens et acteurs du système économique du pays.

La mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel permettra au pays de disposer de précieuses statistiques et de pouvoir suivre en temps réel la situation économique, de mesurer l'impact des réformes et de procéder aux ajustements le cas échéant. Autrement dit, l'enquête Emploi de ce dispositif va permettre un meilleur suivi du fonctionnement du marché du travail dans le temps, ainsi que des conditions d'activité des ménages. En effet, dans un pays où le facteur le plus abondant est le travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, il est paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi de ce domaine ne soit intégré dans le système national d'informations statistiques.

Pour combler cette lacune, le projet PARSTAT a initié en 2001 avec l'INSD, la première édition de l'Enquête 1-2-3. Cette opération s'est limitée dans un premier temps à l'agglomération de Ouagadougou, mais pourrait s'étendre à d'autres villes du pays plus tard.

Entre autres objectifs, le PARSTAT vise à transférer la méthodologie des enquêtes 1-2-3 à l'INSD afin de renforcer le système d'informations statistiques, notamment pour le suivi des conditions de vie des ménages.

3. La conduite de l'opération

Elle s'étend de la phase préliminaire de conception, en passant par les étapes de la collecte des données sur le terrain, la saisie, l'apurement à l'exploitation des informations collectées. Toutes ces opérations ont été conduites par une équipe de l'INSD avec l'appui technique **des experts d'AFRISTAT (Eloi OUEDRAOGO, Pierre BEZIZ, Siriki COULIBALY), et des experts de DIAL (Constance TORELLI et François ROUBAUD)**. Le présent rapport a été rédigé par **Agnès ZABSONRE** de l'INSD.

4. Remerciements

Nous tenons à remercier les experts Eloi OUEDRAOGO, Pierre BEZIZ, Siriki COULIBALY, Prosper BACKINY, Constance TORELLI et François ROUBAUD pour leurs apports techniques dans la réalisation et l'internalisation du dispositif 1-2-3 au Burkina.

Nous remercions aussi la Commission de l'UEMOA, initiatrice du projet et l'Union Européenne qui ont assuré le financement des phases 1 et 2 de l'enquête ainsi que la Coopération Française et la Banque Mondiale qui ont financé la phase 3 de l'enquête.

Nous remercions également l'équipe des superviseurs et des enquêteurs qui ont travaillé dans des conditions parfois difficiles, et surtout l'ensemble des **2458 ménages qui ont répondu à cette enquête**. Nous espérons que ces instants offerts gratuitement contribueront, à travers l'utilisation des résultats de ce travail, à œuvrer dans le sens d'une amélioration de leurs conditions d'existence.

Liste des cadres de l'INSD qui ont participé à l'Enquête Emploi 2001

Responsable National : **Hamado SAWADOGO**

Responsable Technique : **Dieudonné OUEDRAOGO**

Adjoints au responsable technique : **Agnès ZABSONRE, Namaro YAGO, Lancina PARE**

Responsable à l'informatique : **Zacharie SANOU**

Félix BONKOUNGOU (Superviseur dénombrement et collecte)

Kassim GUIRE (Superviseur)

Dansané OUEDRAOGO (Superviseur)

Pagari OUOBA (Superviseur, responsable de la cartographie)

Célestin SAGNON (Superviseur)

Boukary SAWADOGO (cartographe)

Saïdou SAWADOGO (Gestionnaire)

Georges BADJI (Superviseur)

Barbi KABORE (Superviseur)

François RAMDE (Superviseur)

Mamadou REMBA (Superviseur)

Alex SOME (Superviseur)

Kassim GUISSÉ (Assistant informatique)

Hubert OUEDRAOGO (Assistant informatique)

RESUME

1. La situation socio-démographique

Au dernier trimestre 2001, la population de l'agglomération de Ouagadougou est estimée à 856 000 personnes. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes ; ils représentent en effet 50,5% de la population enquêtée. La population de Ouagadougou est majoritairement jeune. Plus d'une personne sur deux (51%) a moins de 20 ans et seulement 3,7% de la population a au moins 60 ans. L'agglomération de Ouagadougou est caractérisée par une prédominance de l'ethnie mossi avec 78% de la population.

En 2001, 43% des habitants sont des migrants (avec autant d'hommes que de femmes). Parmi les migrants, 47,9% sont arrivés à Ouagadougou depuis moins de 10 ans. La migration vers Ouagadougou semble ne plus traduire le simple phénomène d'exode rural. En effet, 60,6% des migrants viennent d'autres milieux urbains. La principale raison qui motive l'immigration est le besoin de rejoindre la famille (56,7%). Les femmes sont les plus concernées par le regroupement familial (67,7%), tandis que les hommes (86,5%) migrent essentiellement dans la perspective de trouver un emploi. Parmi ceux qui migrent pour des raisons d'études (12% des motifs avancés), les hommes représentent 62,5%. La concentration des infrastructures scolaires et universitaires dans la Capitale pourrait expliquer en partie les tendances migratoires observées.

2. Les indicateurs de scolarisation à Ouagadougou

Sur l'ensemble de la population de la Capitale, 58,4% des individus ont fréquenté l'école primaire. Cette proportion atteint 68% chez les 7 ans et plus (âge théorique d'entrée à l'école primaire). La proportion des personnes non scolarisées diminue des générations les plus anciennes aux générations les plus jeunes : 11,7% des 10 à 14 ans n'ont reçu aucune instruction, contre 32,8% pour ceux de 15 à 19 ans et 74% pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Le nombre moyen d'années d'études réussies est de 6,5 ans. Les taux de scolarisation mettent en évidence une nette discrimination au profit des hommes. En effet, 38% des femmes de 7 ans et plus ne vont plus ou n'ont jamais été à l'école, contre 26% chez les hommes. En considérant le nombre moyen d'années d'études réussies, l'on constate un écart de 9 mois soit une année scolaire, au bénéfice des hommes.

3. La typologie des ménages

L'agglomération de Ouagadougou compte environ 154 000 ménages ordinaires. La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes. Le modèle de la famille nucléaire est le type de ménage qui domine à Ouagadougou (44,6%), même si les familles élargies (c'est-à-dire celles qui comprennent des membres autres que les parents et leurs enfants) représentent 40,4% des ménages. **Les ménages monoparentaux représentent 11,9% de l'ensemble des ménages. Ils sont le plus souvent dirigés par des femmes.**

4. Le marché du travail

Au dernier trimestre 2001, sur une population en âge de travailler (individus de 10 ans et plus) de 644 700 personnes, l'agglomération de Ouagadougou compte 401 000 actifs au

sens large (chômeurs et actifs occupés), soit un taux d'activité global de 62,3%. Au sens du BIT, ce taux est évalué à 57,1%. La répartition par sexe et par groupe d'âges révèle que le taux d'activité des hommes reste toujours supérieur à celui des femmes au delà de 15 ans. En revanche, dans le groupe des moins de 15 ans, les filles sont plus actives que les garçons avec des taux d'activité estimés respectivement à 10,8% et 8,2%.

Le chômage reste un phénomène assez préoccupant en milieu urbain au Burkina. Au sens du BIT, 15,4% des actifs de Ouagadougou déclarent être des chômeurs. Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement les plus touchés par ce phénomène. Le taux de chômage chez ces derniers est évalué à 22,9%. Les chômeurs ont visiblement de grandes difficultés à s'insérer ou se réinsérer sur le marché du travail, puisque la durée moyenne du chômage dépasse 3 ans (45,6 mois). En outre, la proportion des chômeurs de longue durée (qui correspond à une attente de plus d'un an d'un emploi) touche 73,5% des chômeurs. Si les chômeurs prétendent à un salaire mensuel moyen de 56 900 F CFA, ils se montrent beaucoup plus flexibles en ce qui concerne leurs exigences salariales au fur et à mesure que la période de chômage se prolonge. En effet, 85,7% des chômeurs seraient prêts à réviser à la baisse leurs prétentions salariales. Le salaire mensuel minimum acceptable est estimé à 39 400 F CFA, soit un montant sensiblement égal à celui réellement observé sur le marché du travail (39 700 F CFA).

Dans les pays en développement, où l'emploi fournit la quasi-totalité des revenus aux actifs et où le système de protection sociale n'est pas encore bien développé, le chômage ne montre qu'un aspect restreint de l'offre de travail sur le marché. Le sous-emploi global qui prend en compte toutes les formes de sous-emploi telles, le sous-emploi visible, le sous-emploi invisible et le chômage constitue le principal problème du marché du travail dans l'agglomération de Ouagadougou, puisqu'il touche 75,1% de la population active. Cela met en relief un profond désajustement entre l'offre et la demande de travail.

5. Les caractéristiques des principaux secteurs institutionnels

Au dernier trimestre 2001, l'agglomération de Ouagadougou comptait 311 600 actifs occupés. Ces derniers peuvent être répartis entre trois grands **secteurs d'activité** où les structures d'emploi, les revenus et les conditions de travail sont très contrastés :

Ø **le secteur public et parapublic** (administrations et entreprises publiques) : il emploie respectivement 32 268 salariés et 7 143 salariés, soit 12,7% des actifs occupés et absorbe plus de la moitié des emplois salariés qualifiés (51,5%). 64,7% des cadres supérieurs et 36,2% des cadres moyens y travaillent. Le niveau d'études moyen se situe autour de 11,3 ans. C'est dans ce secteur que l'on observe une forte stabilité des emplois (7,2 ans). Ce secteur enregistre le taux de salarisation le plus élevé (98%). Le revenu mensuel moyen dans le secteur public occupe le haut de la hiérarchie salariale (93 900 F CFA par mois dans l'administration et 101 800 F CFA dans les entreprises publiques contre 39 700 F CFA pour tous les actifs occupés). Le vieillissement progressif des salariés du secteur public suite au gel des embauches, pose un problème de politique économique, auquel il convient de remédier rapidement. D'une part, cette dérive est peu propice à la mise en place d'un secteur dynamique et efficace, au service du développement économique du pays, recherché dans le cadre de la politique de libéralisation actuelle. D'autre part, la mise à l'écart des nouvelles générations plus éduquées que leurs aînés pourrait renforcer le sentiment d'exclusion des jeunes ;

Ø **le secteur des entreprises privées formelles et des entreprises associatives** : il regroupe 13% de la main-d'œuvre. Le taux de salarisation dans ce secteur est inférieur à celui du secteur public (70,3%). Environ 68,7% des postes du secteur privé formel sont des emplois commerciaux ou des services. Il convient également de noter le faible poids des emplois industriels dans ce secteur, qui représente seulement 14,1%. Pour d'autres aspects considérés

tels la qualification, l'ancienneté dans le travail et le revenu, la main-d'œuvre du secteur privé formel occupe une place intermédiaire entre le secteur public et le secteur informel. L'ancienneté moyenne dans l'emploi est inférieure à 6 ans, et les salaires sont nettement inférieurs à ceux de leurs homologues du public (75 400 F CFA);

Ø **le secteur informel** : c'est le principal pourvoyeur d'emploi. En effet, 74,3% des actifs occupés y sont employés. Ce secteur accueille 92,3% des emplois commerciaux et 48,5% des emplois dans le secteur des services. Il accueille également 80% des actifs du secteur de l'industrie. Ce qui traduit bien le poids de ce secteur dans le tissu économique de la capitale. La main d'œuvre du secteur informel se concentre dans des établissements de petite taille, exerçant dans des conditions d'activité précaires : 86,5% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 47,1% sont des auto-emplois. Cette main d'œuvre est jeune et peu qualifiée. En effet, 49,3% des actifs de ce secteur n'ont jamais été à l'école et seulement 5,2% sont allés au delà du primaire. Quant au temps passé au lieu de travail, il est le plus long de tous les secteurs, avec 54 heures de travail hebdomadaire en moyenne, pour une rémunération mensuelle moyenne plus faible (23 600 F CFA) et même inférieure au salaire mensuel minimum en vigueur (27 080 F CFA par mois). L'enjeu pour ce secteur consiste à trouver les modalités d'un accroissement de la productivité et de la réorientation des emplois vers des activités de transformation, conditions nécessaires à l'amélioration des conditions d'activité.

En interrogeant les jeunes de 15 à 24 ans sur leurs projets professionnels, on se rend compte que les nouvelles générations sont conscientes des réalités qui prévalent sur le marché du travail en particulier la restriction de la demande de travail. Ainsi, le secteur public (administration et entreprises publiques), qui a créé seulement 4,5% des emplois en 2000-2001, n'attirerait en réalité que 2,7% de ces jeunes. La même tendance s'observe dans le secteur privé formel qui a créé pour ces jeunes 10,6% des emplois, alors que seulement 9,9% désirent encore y travailler. Enfin, le secteur informel qui accueillait 85% des emplois des jeunes de 15 à 24 ans en 2000-2001, risquerait d'en recevoir plus. Autrement dit, si de bonnes opportunités se présentaient, un supplément de 2,4% des jeunes de 15 à 24 ans viendrait augmenter l'effectif des opérateurs économiques du secteur informel. L'analyse en terme de catégories socioprofessionnelles confirme le poids du secteur informel comme secteur institutionnel accueillant le plus les jeunes de 15 à 24 ans.

6. Les conditions de vie des ménages et niveau d'équipement

La majorité des burkinabè (81%) vivent dans les maisons à l'intérieur des concessions et seulement 7,4% habitent dans des villas. Plus de la moitié des ménages (60%) utilise le pétrole comme principale source d'éclairage dans leur logement. De même, plus de la moitié des ménages (57,1%) utilisent le bois de chauffe comme source d'énergie de cuisine. Ce choix mérite une réflexion sérieuse sur les énergies de substitution que sont le gaz et l'énergie solaire afin de limiter les implications négatives de cette pratique sur la préservation de l'environnement.

Les lieux d'aisance avec chasse d'eau ne sont accessibles qu'à une minorité de privilégiés : en effet, 75,6% des ménages ne disposent ni de latrines aménagées, ni des WC avec chasse d'eau ou de fosses septiques. De façon générale, un gros effort doit être consenti en matière d'infrastructures, pour satisfaire les besoins de base des ménages. Un programme d'investissement public dans ce domaine pourrait répondre à un double objectif : amélioration des conditions de vie et d'hygiène des ménages, facteurs d'accroissement de la productivité du travail, et création d'emplois et de revenus, important effet multiplicateur pour le développement d'autres activités.

A Ouagadougou, près de 70% des ménages sont propriétaires de leur logement. Parmi eux, 45,8% d'entre eux détiennent un titre foncier.

Les biens d'équipement les plus répandus dans les ménages sont les radios (86,2%), les bicyclettes (68,5%), les mobylettes (57,9%) et les postes téléviseurs. Il convient de noter que les engins à deux roues restent les principaux moyens de transport des ménages. Cependant les taux d'équipement sont faibles lorsque l'on considère d'autres types de biens comme les ventilateurs (39,7%), les réfrigérateurs (18,9%), les voitures (11,5%) et les chaînes Hi-Fi (10,3%).

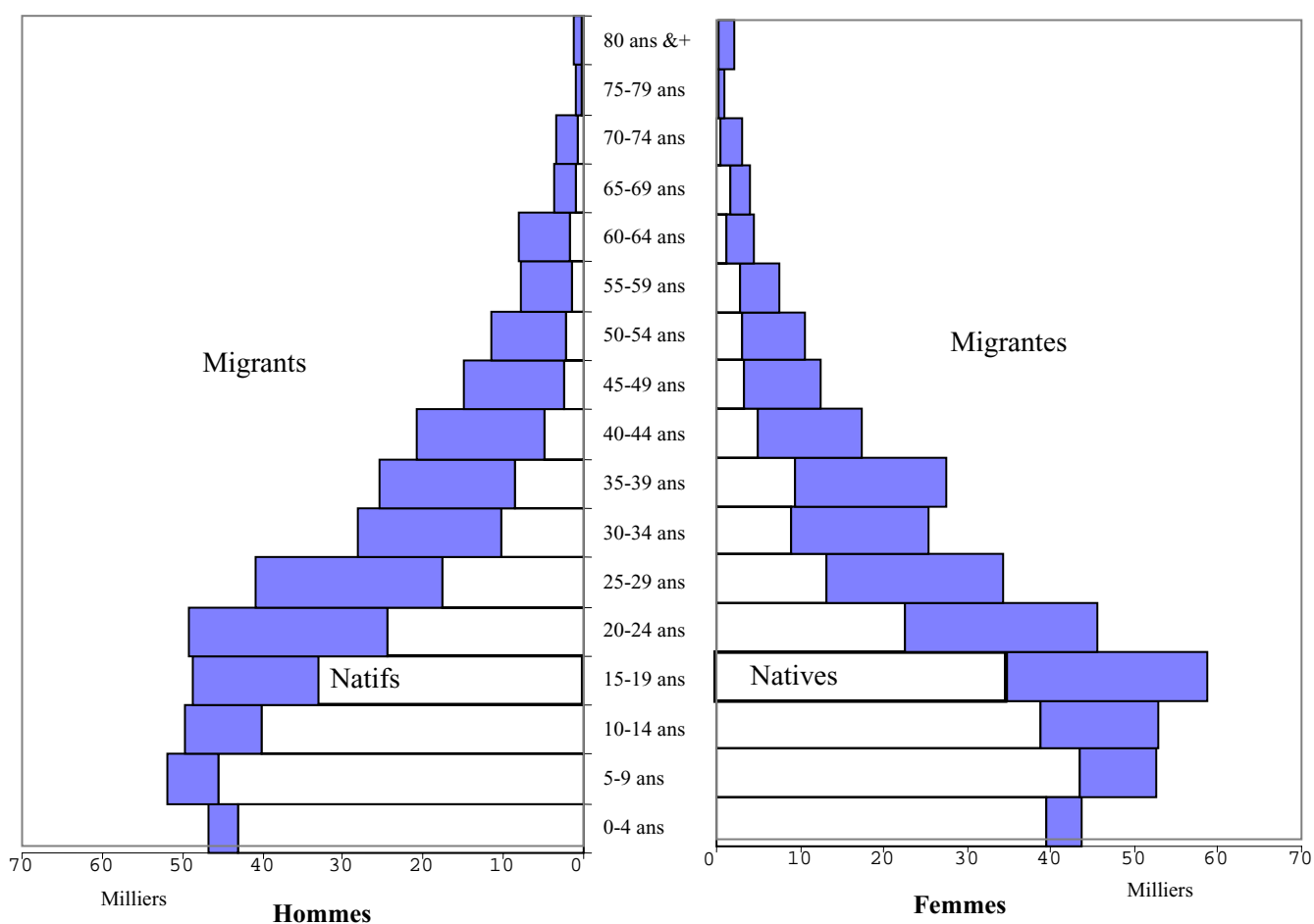
Enfin, à l'ère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la population urbaine de Ouagadougou est toujours peu équipée : seulement 15,2% de la population possèdent un téléphone portable contre 11,6% pour le téléphone fixe. Moins de 3% des ménages possèdent un ordinateur personnel.

I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

L'agglomération de Ouagadougou compte 154 000 ménages qui totalisent un effectif de 856 000 personnes en fin 2001. Les femmes représentent 49,5% de l'ensemble.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des villes des pays en développement, avec une prépondérance des jeunes et une minorité de vieux. Cela donne à la pyramide une base très large et un sommet rétréci, comme le montre le graphique 1. L'âge moyen est de 22,5 ans. Les individus de moins de 20 ans représentent 51,0% de la population et seulement 3,7% de la population totale de Ouagadougou a 60 ans et plus. Cette tendance est encore plus marquée chez les natifs, dont 69,1% ont moins de 20 ans (contre 24,8% pour les migrants).

Graphique 1 : La pyramide des âges



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

I.1. Dynamique migratoire

L'agglomération de Ouagadougou se caractérise par la présence d'une forte majorité de Mossi, avec 78,5%. On y trouve également une communauté de Bissa avec 4,6% puis d'autres Mandings avec 3,9%, les Gourounsi avec 3,6%, les Peuhl 2,6%. Les autres ethnies (Bobo, Gourmantché, Dagari-Lobi, Senoufo, etc.) résidant à Ouagadougou, considérées individuellement, sont minoritaires avec moins de 2% de l'effectif de la population.

La population de la capitale est à 99,3% de nationalité Burkinabè. Les ressortissants des autres pays membres de l'UEMOA représentent seulement 0,5% et les autres étrangers avec 0,2%.

En 2001, 43% des habitants sont des migrants. La proportion de migrants chez les hommes est de 42,5%. Elle est sensiblement la même chez les femmes (43,4%). Près de la moitié des migrants sont arrivés à Ouagadougou depuis moins de dix ans et un quart il y a au moins 20 ans.

La migration vers Ouagadougou est avant tout un phénomène national (98,5% viennent du Burkina Faso) avec une majorité d'urbains puisque 60,6% d'entre eux habitaient soit un chef-lieu de région (16,9%), soit un chef lieu de province (27,8%) ou de département (16,8%) avant d'arriver à Ouagadougou, et seulement 17,2% habitaient un village.

Par rapport à la région d'origine, on note que 73,2% des migrants de l'intérieur du Burkina viennent des régions du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts bassins, du Plateau central et du Nord.

Dans la population migrante venant de l'étranger, la grande majorité résidait en Côte d'Ivoire. Les autres pays limitrophes fournissent à Ouagadougou une faible part de ses résidents.

Enfin 98,5% de l'ensemble des migrants sont de nationalité Burkinabè et l'ensemble des résidents issus des autres pays de l'UEMOA ne représentent que 1% de la population de Ouagadougou.

La principale raison qui motive les migrants à rejoindre la capitale est le désir de rejoindre leur famille (56,7%). Par rapport au sexe, 67,7% des migrants qui ont déclaré venir à Ouagadougou rejoindre leur famille sont des femmes. Les hommes migrent essentiellement dans la perspective de trouver un emploi (86,5%). Enfin, parmi ceux qui migrent pour des raisons d'études (12,0% des motifs avancés), 62,5% sont des hommes. La concentration des infrastructures scolaires et universitaires dans la capitale contribue à expliquer cette tendance migratoire.

Ouagadougou se caractérise par une forte diversité religieuse : 58,5% des habitants sont musulmans, 34,3% sont catholiques et 6,3% sont protestants. Toutes les autres religions confondues captent ensemble seulement 1% de la population totale de Ouagadougou.

I.2 Scolarité

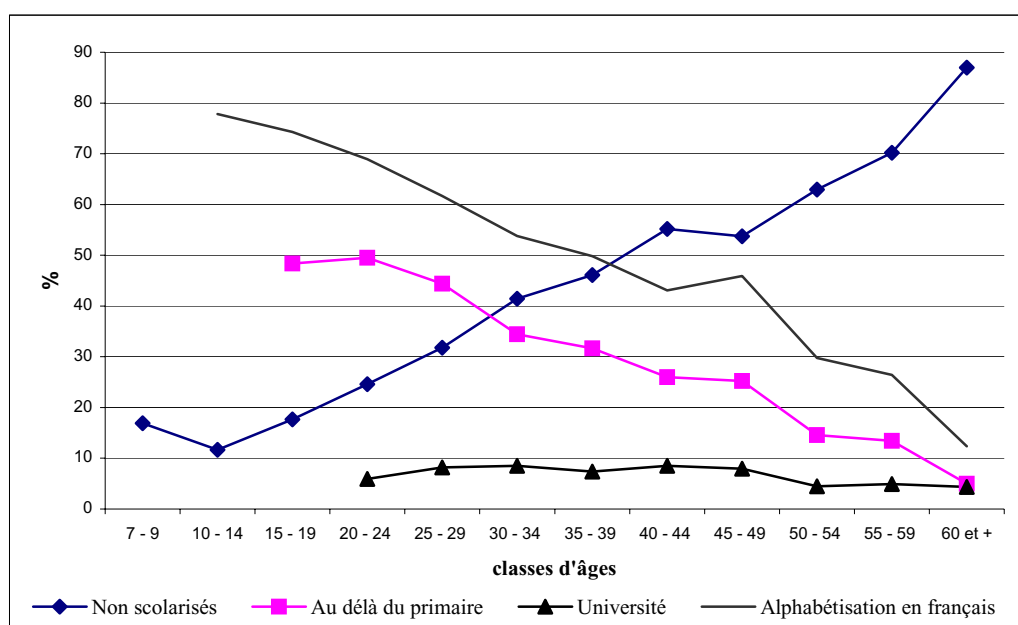
9,5% des individus de 7 ans et plus ont suivi ou suivent un enseignement coranique. Cette proportion est estimée à 6,3% dans la tranche d'âge 7-9 ans, à 12,8% chez les 10-14 ans, à 13,5% chez les 15-19 ans et à 13,0% chez les 50 ans et plus.

Sur l'ensemble de la population de la capitale, 58,4% des individus ont déclaré avoir été au moins à l'école primaire. Cette proportion atteint 68% chez les 7 ans et plus, âge théorique d'entrée au cours préparatoire.

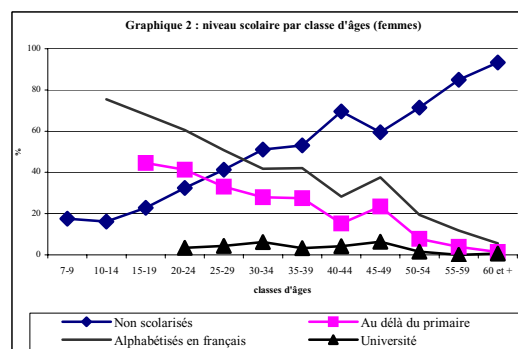
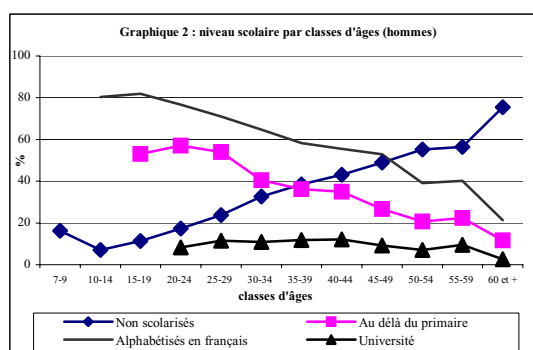
La proportion des personnes non scolarisées diminue en partant des générations les plus anciennes aux générations les plus jeunes : 11,7% des 10-14 ans n'ont reçu aucune instruction, contre 32,8% pour ceux de 15-49 ans, 74% chez les 50 ans et plus.

Globalement, près de deux personnes scolarisées sur trois, ont fait en moyenne 6,5 années d'études (47,4% d'entre eux vont encore à l'école).

Graphique 2 : Niveau scolaire par classe d'âges



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Des taux de scolarisation toujours faibles

Les taux de scolarisation restent non seulement encore relativement faibles dans la capitale burkinabè mais mettent aussi en évidence une nette discrimination au profit des hommes. En effet, 38% des femmes de 7 ans et plus ne vont plus ou n'ont jamais été à l'école contre 26% chez les hommes. En outre, en considérant le nombre moyen d'années d'études réussies, l'on constate un écart de 9 mois au bénéfice des hommes.

Il convient aussi de noter que les inégalités de scolarisation entre hommes et femmes s'observent à tous les niveaux d'étude, et ceci, quels que soient les groupes d'âges considérés et s'aggravent même avec le niveau d'étude. Le taux net de scolarisation au secondaire représente globalement à Ouagadougou 35,3% dans la population des 13-19 ans, âge théorique du cycle collège et lycée. Ce taux est de 39% dans la population masculine et tombe à 32,3% chez les femmes.

Au niveau du taux d'alphabétisation des adultes, il s'établit dans la population de Ouagadougou à 56,4% dont 64,7% chez les hommes et 47,9% chez les femmes. Quant aux taux nets de scolarisation à l'université dans la population des 20-24 ans, ils restent faibles pour les deux catégories de population, s'établissant en moyenne à 5,7%. Néanmoins l'écart entre homme et femme est toujours marqué avec respectivement 8,1% et 3,1%.

Il est à noter que parmi les personnes âgées de 6 ans, 34,9% ont été à l'école primaire.

La persistance du phénomène de non-scolarisation ou de déscolarisation des enfants

Malgré les politiques menées au Burkina en faveur de la scolarisation des enfants, le phénomène de la non-scolarisation des enfants reste assez préoccupant. En effet, à Ouagadougou, 18,3% des enfants de 7-9 ans ne sont pas scolarisés, soit qu'ils n'aient jamais été inscrits à l'école, soit qu'ils en aient été renvoyés. Cette proportion atteint 20,6% entre 10-14 ans et 55,1% pour les 15-19 ans.

Trois principaux motifs expliquent la déperdition/non scolarisation des individus de l'agglomération de Ouagadougou : d'abord la contrainte financière (37,4%), ensuite l'échec scolaire (23,8%) et enfin la volonté d'apprendre un travail (23,4%).

Quand on examine les motifs de déscolarisation ou de déperdition par groupe d'âges, on constate que sur l'ensemble de ces trois groupes d'âges, 22,9% des individus expliquent l'abandon de l'école par le manque de moyens financiers de la famille. La contrainte financière intervient le plus souvent quand les enfants atteignent le groupe d'âge 15-19 ans. En effet, entre 15 et 19 ans, les charges scolaires des enfants deviennent assez contraignantes pour les parents. C'est cette tranche d'âge qui a le taux de déscolarisation le plus élevé (80%).

Quant à l'échec scolaire, il est évoqué par 32,6% des jeunes de moins de 20 ans. Mais c'est près de huit cas sur dix entre 15 et 19 ans. Par rapport à ceux qui ont abandonné l'école pour apprendre un travail, les moins de 20 ans sont peu concernés avec seulement 9,7%..

Parmi ceux qui ont fréquenté l'école, **69,6% ont arrêté leurs études dans l'enseignement public**. On rappelle toutefois que du fait des perturbations qu'a connu l'école publique dans le pays ces trois dernières années, un intérêt de plus en plus croissant semble être accordé à l'école privée. L'enseignement privé (confessionnel ou non) accueille à Ouagadougou un peu plus de 30% des effectifs scolarisés.

Si l'enseignement privé non confessionnel accueille beaucoup plus d'élèves dans l'enseignement secondaire technique, (44% au collège technique et au lycée technique), l'enseignement public reste très majoritaire à tous les autres niveaux. Il prend en charge presque exclusivement le cycle supérieur, malgré l'apparition de plus en plus marquée des établissements privés d'enseignement supérieur.

La pratique de la langue française semble relativement courante à Ouagadougou puisque 58,3% des individus de 7 ans et plus déclarent être alphabétisés en français. Mais c'est surtout au niveau des populations les plus jeunes que la maîtrise du français est la plus courante. En effet, plus des trois quart (75,8%) de ceux qui ont déclarés savoir lire et écrire le français ont moins de 30 ans alors que ces derniers représentent 66% de la population totale.

I.3. Composition des ménages

La capitale du Burkina Faso, située dans la région sahélienne (tout comme ses voisines Bamako et Niamey) se distingue des autres capitales de l'UEMOA par une taille de ménage plus importante (plus de 5 personnes en moyenne dans ces trois capitales). La taille moyenne des ménages ordinaires de l'agglomération de Ouagadougou est de 5,6. Cette taille est la même que celle obtenue dans l'enquête UEMOA en 1996. Le nombre total de ménages enquêtés est estimé à 154 000, comprenant 856 000 individus au total (sans visiteur).

Environ trois ménages sur dix (30,9%) comptent moins de quatre personnes. La part des ménages constitués d'une seule personne est plutôt faible (9%), tandis qu'à l'autre extrémité, 22,5% des ménages comptent au moins 8 personnes.

Tableau 1 : Type de ménages suivant le sexe du chef en %

	Unipersonnel	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Nucléaire Monoparental	Monoparental élargi	Elargi	Total
Homme	8,9	5,3	38,8	1,4	1,1	44,5	100
Femme	9,5	0,4	2,6	36,6	37,3	13,6	100
Total	9,0	4,6	34,0	6,0	5,9	40,4	100

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou.**

Définition des catégories de ménage : les ménages élargis monoparentaux comptent des membres autres que le chef ou ses enfants. Les ménages élargis comptent des membres autres que le chef, le(s) conjoint(s) ou leurs enfants. La présence de domestiques n'interfère pas avec ces définitions.

Le type de ménage dominant est le modèle de la famille nucléaire (44,6%), ensuite vient le modèle de famille élargie (40,4% des ménages).

La composition des ménages est différenciée selon le sexe du chef de ménage. En effet, 13,2% des ménages sont dirigés par une femme. Près de 13,9% des ménages unipersonnels et huit ménages monoparentaux sur dix (81,8%) ont à leur tête une femme. A cet égard, il faut noter l'importance des femmes dans les ménages monoparentaux : la majorité des ménages dirigés par une femme sont des ménages monoparentaux. Au total, les ménages monoparentaux représentent 11,9% de l'ensemble des ménages.

II. L'ACTIVITE

La population active représente l'ensemble des individus sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeurs).

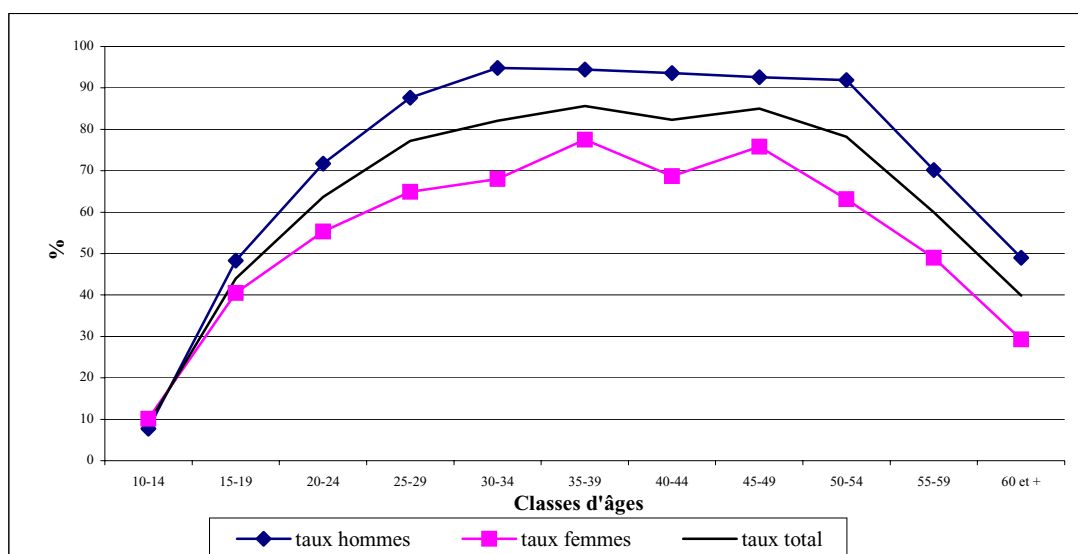
Sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) de 644 700 personnes, l'agglomération de Ouagadougou compte 368 000 actifs, soit un taux d'activité global de 57,1%. Ce taux d'activité passe à 67,1% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Il est encore plus élevé (85,1%) lorsque l'on considère la population des chefs de ménages.

II.1 Les taux d'activité

Les taux d'activité cachent de fortes disparités suivant le sexe des individus. Au delà de 15 ans, le taux d'activité des hommes reste toujours supérieur à celui des femmes. Dans le groupe des moins de 15 ans, les jeunes filles sont plus actives que les jeunes garçons avec des taux d'activité estimés respectivement à 10,1% et à 7,6%. L'écart de taux d'activité entre les hommes et les femmes est maximum entre 50 et 54 ans (28,7%). Ces différences dans l'activité au détriment des femmes semble traduire le rôle social joué par chacun des deux genres, les femmes se partageant entre deux fonctions : les activités ménagères et une contribution au pouvoir d'achat des ménages à travers l'exercice d'une activité économique. En fait, même les femmes actives sont partagées entre activités domestiques et activités professionnelles. Elles ont consacré en moyenne 20,7 heures à des tâches domestiques dans leur propre maison au cours de la semaine précédant l'enquête contre 24,7 heures chez les femmes inactives.

L'examen du graphique 3 ci-dessous montre que les taux d'activité croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire pour intégrer le milieu professionnel. Le maximum est atteint au niveau du groupe d'âge 35-39 ans correspondant à un taux d'activité de 85,6%, dont 94,4% chez les hommes et 77,5% chez les femmes. A partir de la tranche d'âge 45-49 ans, les taux d'activité baissent progressivement pour s'effondrer à partir de 60 ans.

Graphique 3 : Taux d'activité par sexe et par groupe d'âges



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

En dehors des domestiques qui travaillent par définition, ce sont les chefs de ménages qui enregistrent les taux d'activité les plus forts (85,1%), suivis de leurs conjoints (62,6%), puis les personnes non apparentées aux chefs avec 40,8%. Les taux les plus faibles sont observés au niveau des parents du chef de ménage ou de ceux de son conjoint avec un taux de 19,5%.

Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par groupe d'âges

Sexe	Groupes d'âges			Total
	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	
Hommes	51,5	94,0	68,3	65,1
Femmes	39,8	72,5	44,8	48,9
Total	45,6	83,7	56,7	57,1

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Tableau 2bis : Taux d'activité des chefs de ménage par sexe et par groupe d'âges

Sexe du chef de ménage	Groupes d'âges			Total
	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	
Hommes	91,1	94,9	68,2	87,1
Femmes	76,6	87,3	46,3	72,3
Total	89,5	93,9	64,7	85,1

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou

Qui sont les inactifs ?

Les deux grands groupes d'inactifs sont : les jeunes en cours de scolarité (56,0%) et les femmes au foyer (18,2%). La proportion des retraité(e)s est faible avec 3% et 6,7% sont invalides ou malades de longue durée.

La grande majorité (93,9%) des inactifs sont pris en charge par d'autres personnes, en général des membres de leur famille (au sens large). Seulement 2,7% des inactifs vivent grâce à une pension de travail.

Dans la capitale, 1,7% des inactifs attendent la réponse à une demande d'emploi, 26,5% n'ont pas envie ou n'ont pas besoin de travailler pour vivre, et enfin, 32,7% considèrent qu'ils ne sont en âge de travailler.

En revanche, 39,1% des inactifs, correspondant à 102 000 personnes, vivent de façon involontaire leur situation, soit parce qu'ils jugent leur qualification trop faible pour avoir un emploi (25,3%), soit parce qu'ils estiment qu'il n'existe pas d'emploi pour eux (10,1%), soit enfin qu'ils ne savent tout simplement pas comment rechercher un emploi (3,7%).

Finalement pour ces 39,1% d'inactifs, **l'absence d'activité correspond à une forme de chômage déguisé** (la situation d'inactivité est justifiée par la difficulté à trouver du travail, le faible niveau de qualification ou l'attente du résultat d'une demande d'emploi qui tarde à se concrétiser). C'est dans ce groupe qu'on a les chômeurs découragés qui se distinguent des chômeurs au sens du BIT par le fait qu'ils n'ont pas cherché du travail pendant la semaine ayant précédé l'enquête mais sont disponibles pour travailler. Quand on prend en compte les chômeurs découragés dans la population active, on a un taux d'activité au sens large de 62,3% à Ouagadougou.

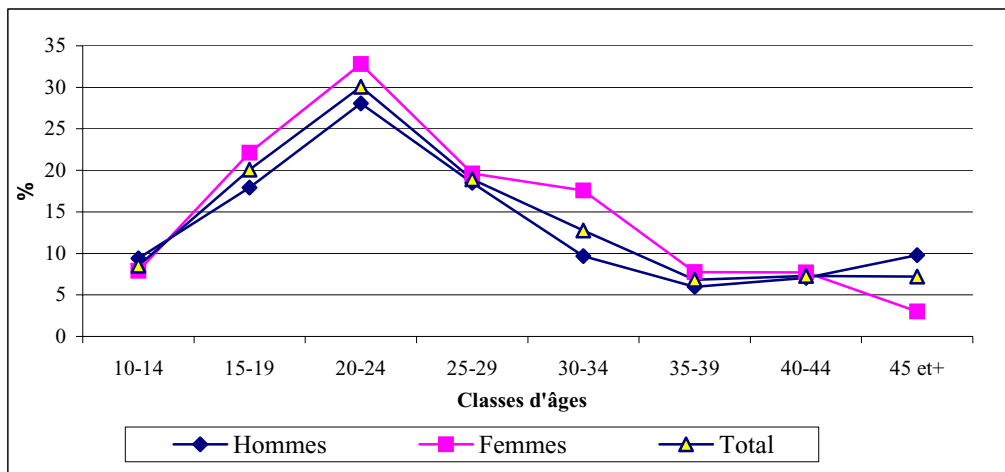
III. LE CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 15,4% à Ouagadougou (14,7% chez les hommes contre 16,3% chez les femmes). Le chômage chez les moins de 30 ans est très marqué. Il est évalué à 22,9% contre 9,1% dans le groupe d'âges 30-49 ans et environ 6% chez les actifs de 50 ans et plus. Au sens large (en prenant en compte les chômeurs découragés), le taux de chômage passe globalement à 22,4% : 17,4% chez les hommes et 28,3% chez les femmes.

III.1 Profils des taux de chômage

Le profil de la distribution des taux de chômage (au sens du BIT) par groupe d'âge montre que les femmes actives de moins de 15 ans et celles de 45 ans et plus chôment relativement moins que les hommes des mêmes classes d'âges (avec respectivement 7,9% et 3% chez les femmes, 10,5% et 9,9% chez les hommes). Ce résultat doit être rapproché au constat fait précédemment selon lequel on a observé un taux d'activité plus important chez les jeunes filles de moins de 15 ans que chez les jeunes garçons du même groupe d'âges. D'autre part, l'ampleur du chômage dans le groupe des moins de 30 ans traduirait une certaine tension du marché du travail à Ouagadougou qui semble toucher plus ces jeunes en général et particulièrement les filles.

Graphique 4 : Taux de chômage selon le sexe et les groupes d'âges



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Tableau 3 : Taux de chômage au sens du BIT, par sexe et par groupe d'âges

Sexe	Groupes d'âges			Total
	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	
Hommes	21,3	8,6	8,0	14,7
Femmes	23,8	9,8	2,4	16,3
Total	22,4	9,1	5,9	15,4

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou

Tableau 4 : Taux de chômage et contribution au chômage selon le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage

Liens de parenté avec le chef	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Taux	Contribution	Taux	Contribution	Taux	Contribution
Chef de ménage	8,0	30,1	9,1	5,2	8,2	18,9
Conjoint du chef	-	-	12,4	40,1	12,3	18,1
Enfant du chef ou du conjoint	21,4	41,5	28,6	33,4	23,8	37,9
Père ou mère du chef ou du conjoint	33,7	0,2	3,8	0,2	8,0	0,2
Autres parents du chef ou du conjoint	25,0	25,9	23,2	18,6	24,3	22,7
Autres personnes non apparentées	33,5	2,2	20,5	2,0	26,4	2,1
Domestiques	-	-	2,8	0,5	2,5	0,2
Ensemble	14,7	100,0	16,3	100,0	15,4	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou

Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs

Qui sont les membres du ménage qui contribuent le plus à « expliquer » le taux de chômage ? A l'exception du groupe des « autres parents du chef ou de son conjoint », il semble que globalement, les groupes qui enregistrent les taux de chômage les plus élevés contribuent également les plus à expliquer ces niveaux.

Tableau 4bis : Taux de chômage et contribution au chômage selon le niveau d'études

Niveau d'études	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Taux	Contribution	Taux	Contribution	Taux	Contribution
Aucun	9,5	22,6	9,5	27,7	9,5	24,9
Primaire	14,4	28,7	18,6	28,6	16,0	28,7
Collège général	20,7	26,4	28,7	26,0	23,6	26,2
Collège technique	21,6	2,6	32,1	5,0	27,0	3,7
Lycée général	22,5	10,2	23,3	5,6	22,7	8,1
Lycée technique	24,8	3,1	26,9	3,7	25,8	3,4
Supérieur	13,8	6,5	15,6	3,4	14,3	5,1
Ensemble	14,7	100,0	16,3	100,0	15,4	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou

Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs

Il apparaît du tableau ci-dessus que les individus qui contribuent le plus à expliquer le taux de chômage à Ouagadougou sont ceux qui justifient de bas niveau d'instruction. Cette tendance se vérifie quel que soit le sexe considéré.

Qui sont les chômeurs ?

54,9% des chômeurs (sens BIT) sont des hommes. Cette proportion diminue (42,5%) si l'on tient compte des chômeurs au sens large.

Les chômeurs sont principalement des jeunes, puisque 72,3% ont moins de 30 ans et 87,8% ont moins de 40 ans. Les hommes chômeurs sont un peu plus âgés en moyenne que les femmes chômeuses (28,1 ans contre 25 ans respectivement). Leur niveau scolaire est en moyenne plus élevé que celui des actifs occupés : 46,4% des chômeurs sont allés au-delà du primaire (contre 29,5% pour les actifs occupés), et 5,1% ont suivi un enseignement supérieur (contre 5,6% chez les actifs occupés).

Les chômeurs se répartissent en deux groupes : les "*primo-demandeurs*" (ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi) et les "*anciens actifs occupés*" (ceux qui ont perdu leur emploi et qui sont à nouveau à la recherche d'un autre). Ils représentent respectivement 63,2% et 36,8% des chômeurs.

Les primo-demandeurs

Cette catégorie regroupe 35 700 personnes dont 50,8% d'hommes. Elle se caractérise par sa jeunesse avec un âge moyen de 23,1 ans. 82,2% de l'effectif a moins de 30 ans et un niveau d'instruction relativement élevé (durée moyenne d'années d'études réussies de 8,2 ans ; 8,5 ans chez les hommes et 7,8 chez les femmes).

Sur l'ensemble de la population de 10 ans et plus, les primo-demandeurs sont les plus instruits. Avec 8,2 années d'études réussies, leur niveau d'étude est supérieur à celui des autres chômeurs (7,1 ans), des inactifs au sens du BIT (6,6 ans) et des actifs occupés (7,6 ans).

Le profil de la dernière formation suivie par les primo-demandeurs diffère quelque peu de celui des actifs occupés. La majorité des primo-demandeurs ont achevé leur formation générale jusqu'au BEPC (58%). Les autres sont spécialisés dans des domaines divers mais les plus nombreux sont ceux formés dans le domaine de la comptabilité et gestion, le secrétariat, l'enseignement primaire, l'informatique, les sciences sociales.

Le chômage dans la ville de Ouagadougou ne doit pas être principalement imputé à un système scolaire inadapté, produisant des diplômés dont la qualification ne répondrait pas aux attentes des entreprises. Les difficultés d'insertion que rencontrent surtout les jeunes diplômés sur le marché du travail pourraient être dues à l'insuffisance de la demande de travail dans les secteurs formels, public et privé. En effet, les mesures de limitation des recrutements par la fonction publique et le retrait de l'Etat depuis 1991 des secteurs de production au profit du secteur privé très peu préparé à la relève, ont eu pour conséquence l'aggravation du chômage. En effet, la fonction publique constituait traditionnellement le principal pourvoyeur d'emplois. De plus, le secteur privé est toujours à la recherche d'un regain de dynamisme de sorte que sa contribution à la résorption du chômage est en deçà des attentes.

Les anciens actifs occupés

Cette population regroupe 20 800 personnes dont 61,7% d'hommes. Un peu plus de la moitié des anciens actifs occupés (60,4%) ont perdu leur emploi involontairement, principalement du fait de la fermeture de leur entreprise (21,9%) ou du fait de la fin de contrat (19,7%). Les autres anciens actifs occupés (29,6%) ont perdu leur emploi principalement par démission volontaire soit pour cause de rémunération insuffisante (11,4%) ou encore pour conditions de travail insatisfaisantes (7,6%).

La durée du chômage est longue puisqu'elle atteint près de 4 ans (3,8 ans). Ce chiffre doit être interprété plus comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un « véritable » emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Mais si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec réserve, ils n'en constituent pas moins un **indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou se réinsérer sur le marché du travail**. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée. **Près de 73% des chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an**. Ce phénomène touche surtout les primo-demandeurs (80,9%) mais aussi les anciens occupés (62,6%). Il est à noter que la durée du chômage est plus longue chez les femmes que chez les hommes aussi bien chez les primo-demandeurs d'emplois que les anciens occupés actuellement au chômage.

Tableau 5 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage

Types de chômeurs		Effectif	Répartition (%)	Age moyen (années)	Années d'études (années)	Durée moyenne du chômage (mois)	% chômeurs de + d'un an (%)
Primo-demandeurs	Hommes	18 100	50,8	22,8	8,5	42,6	79,8
	Femmes	17 600	49,2	23,3	7,8	60,9	82,0
Anciens occupés	Hommes	12 800	61,7	35,7	7,2	36,7	58,5
	Femmes	8 000	38,3	28,7	6,9	37,2	69,0
Total		56 500	100,0	26,7	7,8	45,6	73,5

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou

Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

III.2 Le mode de recherche d'emploi

Pour la majorité des chômeurs, la recherche d'emploi s'effectue sur une base individuelle, soit à travers la mobilisation du réseau des solidarités familiales (59,6%), soit en prospectant directement auprès des employeurs (9,2% des cas). Très peu de chômeurs (3,1%) ont recours aux annonces des médias (journaux, radio, etc.), et le recours aux agences de placement est presque inexistant (1,3%). Par contre, plus d'un quart des chômeurs (25,9%) ont recours aux concours comme moyen principal de recherche d'emploi. Ces concours, le plus souvent organisés chaque année par la Fonction Publique, offrent des opportunités aux demandeurs d'emploi qui désirent intégrer l'Administration Publique, principalement dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des régies financières. Quant aux modes de prospection, ils sont presque identiques suivant que l'on ait déjà travaillé ou non.

L'inscription à l'Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE) concerne 9,4% des chômeurs. Parmi ces inscrits, seulement 13,9% comptent effectivement sur cet office pour avoir un emploi. Cela peut s'expliquer par le fait que même si les individus sont inscrits à l'ONPE, ils n'espèrent pas que ce dernier puisse les aider dans la recherche de l'emploi. En conséquence, ils utilisent d'autres moyens pour la recherche de l'emploi.

45,0% des non-inscrits à l'Agence de Placement ne connaissent pas l'ONPE, 35,1% pensent qu'il ne leur est d'aucune utilité et 14,4% ne savent pas comment s'y inscrire. En conclusion, **un sérieux effort doit être consenti par les autorités pour promouvoir le rôle et l'importance de telles structures, notamment dans la sensibilisation et l'information sur les opportunités et les exigences du marché du travail.**

III.3 Le type d'emploi recherché

Plus d'un chômeur sur deux (57,3%) recherche un emploi salarié et 66,1% un emploi permanent à plein temps. Plus d'un quart (28,3%) aimerait trouver un emploi correspondant à leur qualification et seulement 6,9% dans une autre branche d'activité.

En moyenne, les chômeurs désirent travailler 44,4 heures par semaine et 75,5% des chômeurs aimeraient que leur durée hebdomadaire de travail se situe dans la tranche 35-48 heures de travail désirées. On constate par ailleurs des tendances différentes en distinguant les types de chômeurs : 81,3% des primo-demandeurs désirent une durée hebdomadaire de travail comprise dans cette tranche contre seulement 14,8% au-delà de cette fourchette. Chez les anciens occupés à la recherche d'un nouvel emploi, on note 65,6% pour la tranche horaire 35-48 contre 29,3% au delà de celle-ci. Cependant, la durée moyenne hebdomadaire de travail désirée des anciens actifs occupés est supérieure de 4 heures à celles des primo-demandeurs.

L'emploi salarié est principalement recherché parce qu'il est censé procurer une sécurité de l'emploi et du salaire. En effet, parmi ceux qui cherchent un emploi salarié, 63,9% mettent en avant la sécurité de l'emploi et du salaire, et 19% pensent pouvoir gagner plus.

Plus d'un quart des demandeurs sont attirés par les secteurs public et parapublic (27,5%). 16,4% des chômeurs désirent travailler à leur compte. Ceux qui sont indifférents au type d'entreprise pour leur embauche représentent 35,4% des chômeurs. Selon le statut de chômage, on constate que les primo-demandeurs d'emplois sont les plus avertis au risque (seulement 12,9% souhaitent s'installer à leurs comptes) et préfèrent un emploi dans les structures publiques ou par-publiques (33,9%). Chez les anciens actifs à la recherche d'un nouvel emploi, la tendance s'inverse avec seulement 13,5% qui s'investiraient dans des structures publiques contre 22,3% dans leurs propres affaires. En outre, une certaine flexibilité est soulignée par 64,8% des chômeurs qui sont indifférents à la branche d'activité recherchée.

Enfin, à Ouagadougou, la plupart des chômeurs sont indifférents au type d'emploi et au type d'entreprise recherchés. Cela montre que ces chômeurs sont prêts à travailler. Le plus important, c'est de trouver d'abord du travail.

Prétentions salariales des chômeurs

Le revenu désiré moyen est de 56 900 F CFA par mois (56 700 F CFA pour les primo-demandeurs et un peu plus pour les anciens occupés avec 57 200 F CFA). Ce revenu est 42% supérieur à celui effectivement constaté sur le marché du travail. Ce résultat pourrait être un élément explicatif du taux de chômage élevé à Ouagadougou.

Conscients de leurs prétentions salariales qui se situent nettement au dessus des taux appliqués sur le marché du travail, 85,7% des chômeurs se déclarent être prêts à réviser à la baisse leurs prétentions salariales si la durée du chômage se prolonge. Enfin, le revenu minimum mensuel qu'ils accepteraient est de 39 400 F CFA, soit un niveau de salaire équivalent à celui effectivement payé aux actifs occupés.

Cet indicateur montre une grande flexibilité de la part des chômeurs en ce qui concerne leurs exigences salariales. De façon générale, les prétentions salariales des chômeurs sont en moyenne cohérentes avec la structure des rémunérations observées sur le marché du travail. En outre, certains chômeurs sont indifférents au type d'emploi et au type d'entreprise qui les accueilleraient. A ce niveau il convient de dire que **la situation de chômage telle que vécue à Ouagadougou reflète plus l'absence réelle d'opportunités d'emplois sur le marché du travail qu'une probable insatisfaction d'une main d'œuvre dont les exigences seraient incompatibles avec les conditions du marché de l'emploi.**

Tableau 6 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs

Types de chômeurs		Prétentions salariales (en milliers de F CFA)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales (%)	Salaire de réservation (en milliers de F CFA)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Primo-demandeurs	Hommes	59,4	89,2	41,3	42,9
	Femmes	53,9	82,4	34,7	42,9
	Ensemble	56,7	85,9	38,2	42,9
Anciens occupés	Hommes	65,4	83,7	47,3	48,3
	Femmes	43,8	88,4	32,3	44,6
	Ensemble	57,2	85,5	41,4	46,9
Ensemble des chômeurs		56,9	85,7	39,4	44,4

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en deçà duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre.

IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS

Au sein d'une population en âge de travailler de 644 700 personnes, seulement 311 600 exercent effectivement un emploi. Autrement dit, **le nombre moyen de personnes à charge par actif occupé** (soit "*le rapport de dépendance*") est de **1,75**.

Le taux de salarisation, qui est un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est à **Ouagadougou de 33%**. Autrement dit, un tiers des actifs effectivement occupés sont salariés. Ce taux varie selon le secteur institutionnel considéré et le sexe des actifs. Il est bien sûr très élevé dans le secteur public (fonction publique et entreprises publiques ou parapubliques), relativement moins dans le secteur privé formel, beaucoup moins encore dans les entreprises associatives et enfin très faible dans les activités informelles.

Par rapport au sexe des actifs, cet indicateur est en moyenne relativement plus important chez les hommes que chez les femmes avec respectivement 39,8% et 23,5%. Toutefois, le taux de salarisation des femmes est supérieur de plus de 9 points à celui des hommes dans les entreprises privées formelles.

Tableau 7 : Taux de salarisation (%) selon le sexe et le secteur institutionnel

Secteurs institutionnels	Homme	Femme	Ensemble
Administration publique	99,0	99,7	99,2
Entreprises publiques	91,9	94,2	92,5
Entreprises privées formelles	67,4	76,5	69,2
Entreprises associatives	74,1	78,3	75,6
Entreprises privées informelles	20,1	10,0	15,4
Ensemble	39,8	23,5	33,0

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

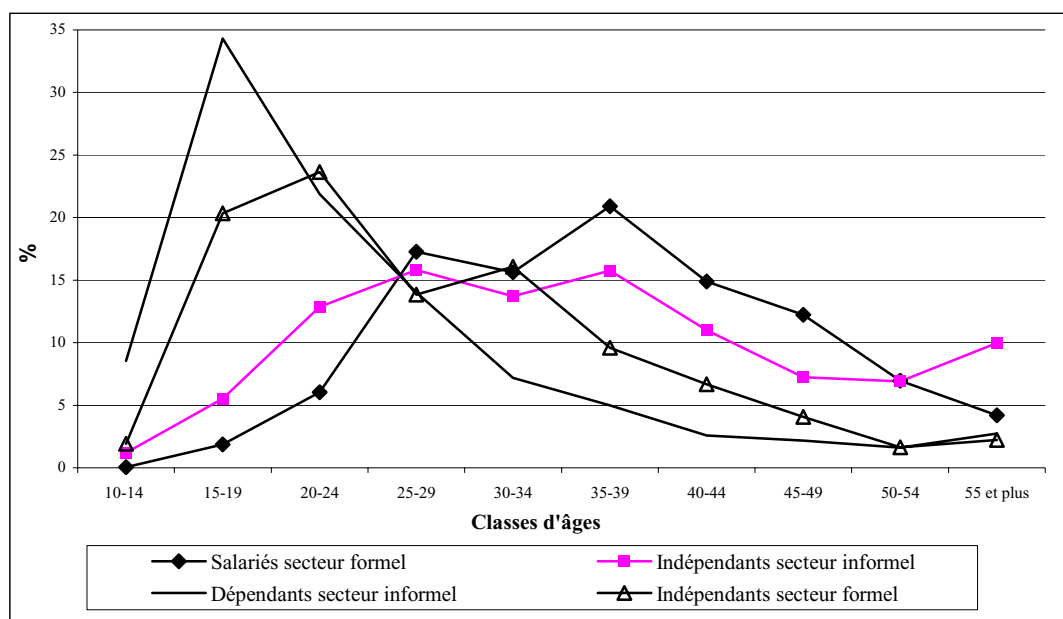
Du point de vue des groupes d'âges, on constate que le taux de salarisation croît avec l'âge en passant de 15,3% chez les moins de 15 ans à un pic de 44,3% dans le groupe des 45-49 ans avant de baisser à 34,7% chez les 50-54 ans puis à 20,4% chez les 55 ans et plus.

Le graphique 5 présente trois groupes d'actifs occupés : les salariés du secteur formel, les travailleurs indépendants du secteur informel (patrons et travailleurs pour leur propre compte) et les travailleurs dépendants du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux).

En examinant la répartition des actifs occupés selon cette classification, on constate que un peu moins de trois travailleurs sur quatre (74,3%) exercent un emploi dans des activités informelles (dont indépendants 48,2% et dépendants 26,1%). Au niveau du secteur formel, les salariés représentent globalement 21,6% des actifs occupés. Toutefois des tendances fortes apparaissent lorsque l'on examine le même phénomène selon les classes d'âges : les actifs qui exercent en tant que dépendants dans le secteur informel sont en général assez jeunes. En effet, 64,7% de ces actifs ont moins de 25 ans. Au contraire, dans le groupe des salariés du secteur moderne, les moins de 25 ans représentent à peine 8% des actifs occupés contre un peu moins de 20% (19,6%) chez les indépendants du secteur informel. La faible proportion des moins de 25 ans dans le groupe des salariés du secteur formel pourrait s'expliquer par des exigences à l'embauche plus élevée en matière de diplôme ainsi que l'arrêt des recrutements directs dans certains secteurs de l'administration publique qui réduit l'accès de ces jeunes aux emplois publics.

On constate d'autre part que les actifs occupés de 55 ans et plus sont relativement plus nombreux parmi les indépendants du secteur informel (10%), beaucoup moins parmi les salariés du secteur formel avec seulement 4% et des dépendants du secteur informel (3%). Par ailleurs, il ressort qu'entre 25 et 50 ans, le salariat dans le secteur formel reste le type dominant d'insertion des actifs occupés sur le marché du travail (selon la décomposition faite précédemment).

Graphique 5 : Répartition des actifs occupés selon les secteurs institutionnels et par groupe d'âges



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs : les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel et enfin le secteur social. **Le secteur informel se positionne en tête sur le marché du travail en accueillant 74,3% des actifs occupés.** Puis, vient le secteur privé formel (entreprises privées formelles et entreprises associatives) avec seulement 13% des actifs occupés et ensuite le secteur public avec 12,7% des emplois (10,4% dans l'administration et 2,3% dans les entreprises publiques).

Les emplois publics sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes. Cependant l'emploi industriel représente environ 39,7% des emplois dans les entreprises parapubliques. Cette proportion est supérieure au poids de l'industrie sur l'ensemble du marché du travail.

Les emplois publics absorbent près de la moitié (51,5%) des emplois salariés qualifiés, puisque 64,7% des cadres supérieurs et 36,2% des cadres moyens y travaillent. Le niveau moyen d'études de cette main-d'œuvre se situe autour de 11,3 ans et près de 29,5% de ces travailleurs ont suivi un enseignement supérieur. C'est encore dans ce secteur que l'âge moyen est le plus élevé (38,3 ans), résultat associé à une très forte stabilité des emplois (7,2 ans d'ancienneté en moyenne). Enfin, 19,2% des chefs de ménages actifs occupés exercent des emplois publics contre 12,8% pour leurs conjoints.

Le secteur privé formel quant à lui présente les caractéristiques suivantes : le taux de salarisation est de 70,3%. Moins de trois travailleurs formels sur dix (27,4%) travaillent dans un établissement de moins de 6 salariés et 13,2% dans des établissements de plus de 100 salariés.

Ce secteur absorbe 14,1% des emplois industriels. 68,7% des postes du secteur privé formel sont des emplois commerciaux ou des services. Enfin, 17,4% des chefs de ménages ont déclaré occuper des emplois dans ce secteur.

La main-d'œuvre du secteur informel se concentre dans des établissements de petite taille dans lesquels les conditions d'activité sont précaires : 86,5% des emplois s'exercent dans des unités de production de moins de 6 personnes et 47,1% sont des auto-emplois. Ceci se traduit par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs institutionnels (15,4%). La précarité des établissements se mesure par le fait que seulement un cinquième des emplois informels (18,3%) sont réalisés dans un local professionnel, contre 56,7% sur la voie publique et moins d'un quart (24,3%) dans les domiciles.

Les activités à forte mobilité constituent l'espace de prédilection de l'emploi informel. On les retrouve ainsi dans le commerce (45,4% des emplois informels) tandis que 23% des actifs du secteur informel travaillent dans le secteur des services. **Le secteur informel joue un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins des ménages et des entreprises.** Il accueille 48,5% des emplois dans le secteur des services et 92,3% des emplois commerciaux.

Ce secteur accueille également 80% des actifs du secteur de l'industrie. Toutes ces informations traduisent bien le poids du secteur informel dans le tissu économique de la capitale.

La main d'œuvre y est jeune (35,4% ont moins de 25 ans), mais peu qualifiée : en effet, 49,3% de ces actifs n'ont jamais été à l'école, 18,8% ont obtenu le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et seulement 5,2% sont allés au-delà de ce niveau. En fait le niveau d'étude moyen ne dépasse pas celui du primaire (5,9 ans). Seulement 0,6% des informels ont fait des études supérieures. Ce secteur est le plus « féminisé » car il accueille 46,8% des femmes actives. Les autres secteurs institutionnels que sont les entreprises associatives, l'administration publique, les entreprises publiques et les entreprises privées formelles n'accueillent que respectivement 35,2%, 34%, 26,2% et 20,2% de femmes. Par ailleurs, le secteur informel est celui qui concentre la main d'œuvre secondaire du ménage, puisque les deux tiers des emplois informels sont exercés par les membres des ménages autres que les chefs de ménage (67,5%).

Tableau 8a : Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age Moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	32 300	10,4	38,8	34,0	77,4	11,6	6,9
Entreprises publiques	7 100	2,3	36,3	26,3	72,7	10,2	8,8
Entreprises privées formelles	33 600	10,8	32,5	20,2	63,9	9,1	5,6
Entreprises privées informelles	231 600	74,3	31,8	46,8	55,0	5,9	5,8
Entreprises associatives	7 000	2,2	34,9	35,2	71,6	9,9	5,5
Total	311 600	100,0	32,8	41,9	59,1	7,7	6,0

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Tableau 8b : Structure des emplois (principal) par secteur d'activité

Secteur institutionnel	Secteur primaire	Industrie	Commerce	Services	Total
Administration publique	-	0,4	-	99,6	100
Entreprises publiques	-	39,7	0,9	59,4	100
Entreprises privées formelles	-	30,6	24,2	45,2	100
Entreprises privées informelles	6,7	25,1	45,2	23,0	100
Entreprises associatives	1,4	17,6	8,2	72,8	100
Total	5,0	23,3	36,4	35,3	100

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**.

Branches : le secteur primaire comprend l'agriculture, élevage, pêche, sylviculture. L'industrie comprend les industries manufacturières et extractives et BTP. Le commerce comprend le commerce de gros et de détail, les hôtels et restaurants. Les services comprennent les services de réparation, les activités de récréation, touristiques, les services domestiques, les services aux collectivités, les services aux entreprises, les banques et les services financiers, les télécommunications et le transport.

IV.1 Dynamique des emplois sur longue période

La date de prise de l'emploi actuel est un bon indicateur pour comprendre la dynamique de création des emplois sur le marché du travail dans la capitale burkinabè.

En premier lieu, **le temps moyen passé dans l'emploi actuel par les actifs résidant à Ouagadougou est de 6 ans**. Mais la situation dans les différents secteurs institutionnels est très variable. C'est dans le secteur public (Fonction Publique et entreprises publique ou parapublique) que l'ancienneté dans l'emploi est maximale (respectivement 6,9 ans et 8,8 ans). Elle est de 5,6 ans dans le secteur privé formel et 5,8 ans dans l'informel.

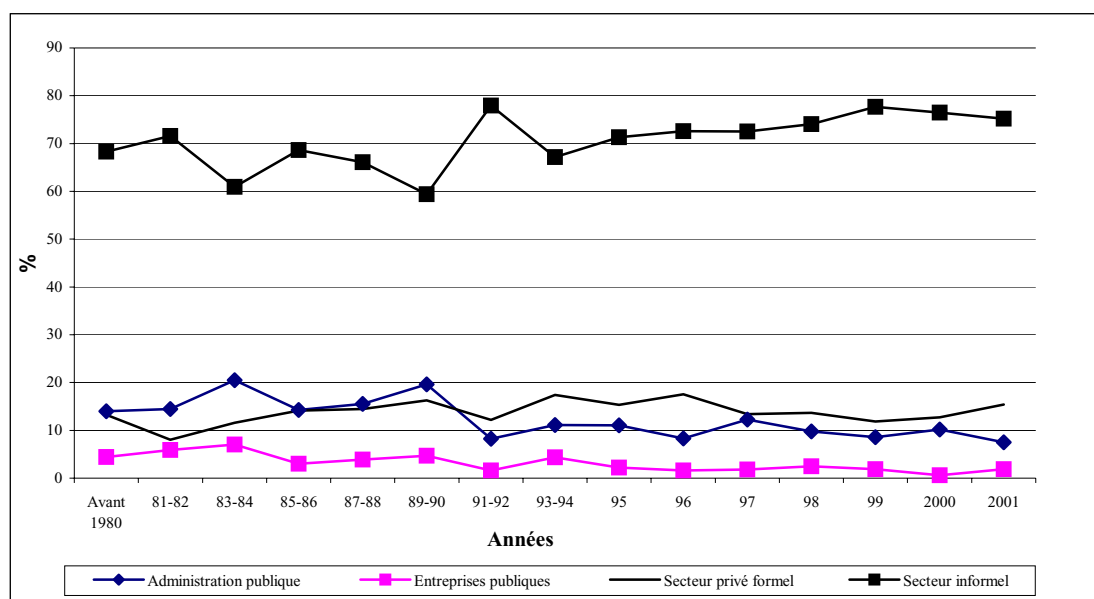
Si la stabilité des emplois est relativement plus forte dans le secteur public, tel n'est pas le cas dans le secteur informel où les emplois sont très instables. Ainsi, 33% des actifs opérant dans des activités informelles exercent leur emploi depuis moins de trois ans, alors que 43% des employés du public sont dans ce cas.

Le graphique 6 ci-dessous donne l'évolution des emplois dans les quatre types de secteur institutionnel (le secteur social étant inclus dans le secteur privé formel). Au cours du temps, les secteurs formels, public et privé, enregistrent les taux de création d'emplois les plus faibles. En outre, il y a eu une baisse de la proportion des emplois dans l'administration publique entre 1984 et 1987. Ce résultat pourrait s'expliquer par les décisions prises par les pouvoirs publics pendant ladite période, telles que les licenciements massifs, les déagements et autres mises à la retraite anticipée des agents de ce secteur.

La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel depuis 1991 au Burkina a eu des répercussions sensibles sur l'emploi. En effet, le retrait de l'Etat des secteurs de la production en vue d'aboutir à la réduction des dépenses publiques et la restructuration du secteur parapublic (limitation des recrutements, **compressions de personnel des sociétés privatisées, etc.**) ont eu pour conséquence une baisse des créations d'emplois, et un accroissement des tensions sur le marché du travail. Finalement, même s'il y a eu création d'emplois dans le secteur privé formel, de façon globale, l'offre a quelque peu baissé par rapport à l'ensemble des secteurs, du moins entre 2000 et 2001.

Parallèlement, le niveau relativement bas de l'emploi dans les secteurs public et privé formel est compensé par une contribution croissante du secteur informel à la création brute d'emplois. Ainsi, durant l'année 2000 - 2001 près de 75,6% des emplois créés le sont dans le secteur informel, tandis que le secteur public n'a créé que 9,4% et le privé formel 12,9%.

Graphique 6 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur



institutionnel

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

IV.2 La pluri-activité

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et atténuer leur vulnérabilité en période de récession. Sur 311 600 actifs occupés identifiés à Ouagadougou, 19 500 déclarent exercer une activité secondaire au cours de la semaine de référence, ce qui porte le taux de pluri-activité à 6,2%. En fait, pas loin de 27 800 actifs occupés (8,9% de l'ensemble de actifs occupés) ont exercé un autre travail, en dehors de leur emploi principal au cours de l'année écoulée.

Les emplois secondaires ont un profil similaire à celui des emplois principaux. Le commerce est encore présent en absorbant 32,7% des emplois secondaires. Les activités de services représentent 27,9% et les activités industrielles 17,7%. Quant au secteur primaire, il représente 21,8% des emplois secondaires.

Dans les emplois secondaires, 90,2% des activités sont informelles et seulement 9,8% s'exercent dans le secteur privé formel.

Ces emplois secondaires sont exercés principalement par des opérateurs travaillant pour leur propre compte (64,4%) et dans une moindre mesure par des opérateurs identifiés comme des patrons (6,5%).

V. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE

Les revenus perçus et les conditions de travail constituent de bons indicateurs de la qualité des emplois générés par les différents secteurs institutionnels. Or en la matière, tout oppose le secteur formel (administration, entreprises publiques, privées formelles et associatives) au secteur informel.

V.1 Les revenus du travail dans l'emploi principal

Dans le secteur public, où l'ancienneté moyenne des salariés dans leur emploi est la plus élevée, les revenus sont également supérieurs : le revenu mensuel moyen le plus important est constaté dans les entreprises publiques avec 101 800 F CFA. L'administration suit avec 93 900 F CFA.

Dans les entreprises privées formelles et les groupements associatifs, les revenus mensuels moyens sont respectivement de 73 100 F CFA et 86 700 F CFA. Bien que leurs volumes horaires hebdomadaires de travail soient supérieurs à ceux de leurs homologues du secteur public, leurs rémunérations sont inférieures.

Enfin, dans **le secteur privé informel**, qui concentre 74,3% des emplois, le revenu mensuel moyen (23 600 F CFA) est inférieur au salaire minimum en vigueur (27 080 F CFA/mois). C'est également dans ce secteur que la charge de travail est la plus lourde : 54 heures de travail hebdomadaire en moyenne. L'ancienneté dans ce secteur est aussi plus faible que les autres secteurs. La proportion d'emplois permanents y est la plus faible. 81,1% sont des actifs permanents, montrant ainsi clairement que le secteur informel n'est pas caractérisé par des emplois occasionnels générant des revenus d'appoint.

Tableau 9 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Tous actifs				Travailleurs dépendants		
	Horaires hebdo-madaires	Revenus mensuels (milliers de F CFA)			% avec bulletin de paie	% avec contrat	% travailleurs permanents
		Moyen	Médian	horaire			
Administration publique	43	93,9	75	0,62	84,4	83,0	97,7
Entreprises publiques	49	101,8	80	0,64	64,4	69,3	92,9
Entreprises privées formelles	53	73,1	40	0,39	44,5	42,5	89,4
Entreprises privées informelles	54	23,6	12	0,15	3,8	7,0	81,1
Entreprises associatives	52	86,7	50	0,50	56,2	60,6	93,5
Total	53	39,7	17	0,23	34,5	35,8	87,5

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou. Les travailleurs dépendants sont les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

Les écarts de rémunération s'expliquent en partie par des différences dans la structure des catégories socioprofessionnelles : dans le secteur public 50,1% des actifs occupés sont des cadres (supérieurs ou moyens), dans le secteur informel 65,6% des actifs sont des manœuvres, apprentis et aides familiaux. Dans le secteur privé formel, 27,1% sont des cadres.

Tableau 10 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et catégorie socioprofessionnelle

	Effectif	Répartiti on %	Ancienneté entreprise (années)	Horaires hebdomadaires	Revenu mensuel (milliers de F CFA)	
					moyen	médian
Secteur public						
-Cadres	19 700	6,3	8,4	42,0	134,7	120,4
-Employés, ouvriers	14 200	4,6	9,3	47,9	65,3	61,8
-Manœuvres et autres	5 400	1,8	6,1	40,1	31,1	25,6
Secteur privé formel						
-Cadres	11 000	3,5	7,8	49,2	173,6	113,3
-Employés, ouvriers	14 000	4,5	6,2	50,2	55,0	50,0
-Manœuvres et autres	15 600	5,0	4,4	57,9	24,7	18,7
Secteur privé informel						
-Indépendants	151 700	48,8	7,3	53,1	27,4	13,4
-Employés, ouvriers	11 600	3,7	3,8	61,0	32,9	33,0
-Manœuvres et autres	67 900	21,8	3,2	55,6	13,7	10,1
Total	311 100	100,0	6,2	52,7	39,7	17,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Par rapport au tableau précédent, le secteur public regroupe l'administration et les entreprises publiques, et le secteur privé formel les entreprises privées formelles et associatives.

Quel que soit le secteur institutionnel considéré, la hiérarchie salariale est toujours respectée, des cadres supérieurs aux manœuvres. Les premiers responsables gagnent un revenu du travail dans l'emploi principal en moyenne supérieur à ceux de leurs subalternes. Mais dans le secteur informel, l'existence d'une forte composante non salariale sur le marché du travail ainsi que la forte proportion des auto-emplois à faible rémunération, brouille quelque peu les cartes de cette hiérarchie : les revenus des employés et ouvriers sont plus élevés que ceux des indépendants.

Ce sont **les cadres qui gagnent le plus** : 134 700 F CFA en moyenne dans le secteur public et 173 600 F CFA dans le secteur privé formel. Mais si l'on compare le salaire médian, les cadres du secteur public gagnent plus que ceux du privé formel. Cette situation traduit une distribution des revenus beaucoup moins inégalitaire dans le secteur public que dans le secteur privé formel.

Viennent ensuite **les employés et les ouvriers**, dont les revenus sont nettement inférieurs, pour des horaires moyens relativement plus élevés. Le revenu moyen de l'employé ou de l'ouvrier du secteur informel est inférieur de plus de la moitié à celui de son homologue des secteurs formels (public ou privé). Ce sont les employés et les ouvriers du secteur public qui enregistrent la plus forte ancienneté de toutes les catégories de main-d'œuvre, avec une durée moyenne dans l'entreprise de 9,3 ans.

Le secteur public semble offrir à ses salariés une relative meilleure rémunération de l'emploi. Cette situation s'applique à l'ensemble des salariés puisque même les salariés non qualifiés jouissent de ce privilège : en effet, ces derniers sont beaucoup mieux rémunérés que leurs collègues du secteur informel.

Chez les **manœuvres, les apprentis et les aides familiaux**, l'écart des revenus moyens est également en défaveur de l'informel. Cette situation s'explique en partie par une proportion d'apprentis et d'aides familiaux non rémunérés. En fait, les apprentis et les aides familiaux représentent au total 19,7% des emplois de l'informel et parmi eux 37,4% sont non rémunérés.

Le revenu mensuel moyen dans le secteur informel, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle est de 23 600 F CFA, le revenu médian est de 12 400 F CFA par mois.

Enfin, les **indépendants** du secteur informel bénéficient en moyenne des revenus relativement faibles, 27 410 F CFA par mois. Ce revenu est à priori supérieur au revenu minimum en vigueur (27 080 F CFA). De plus, 50% des travailleurs indépendants perçoivent au plus 13 480 F CFA par mois, soit quasiment la moitié du salaire minimum.

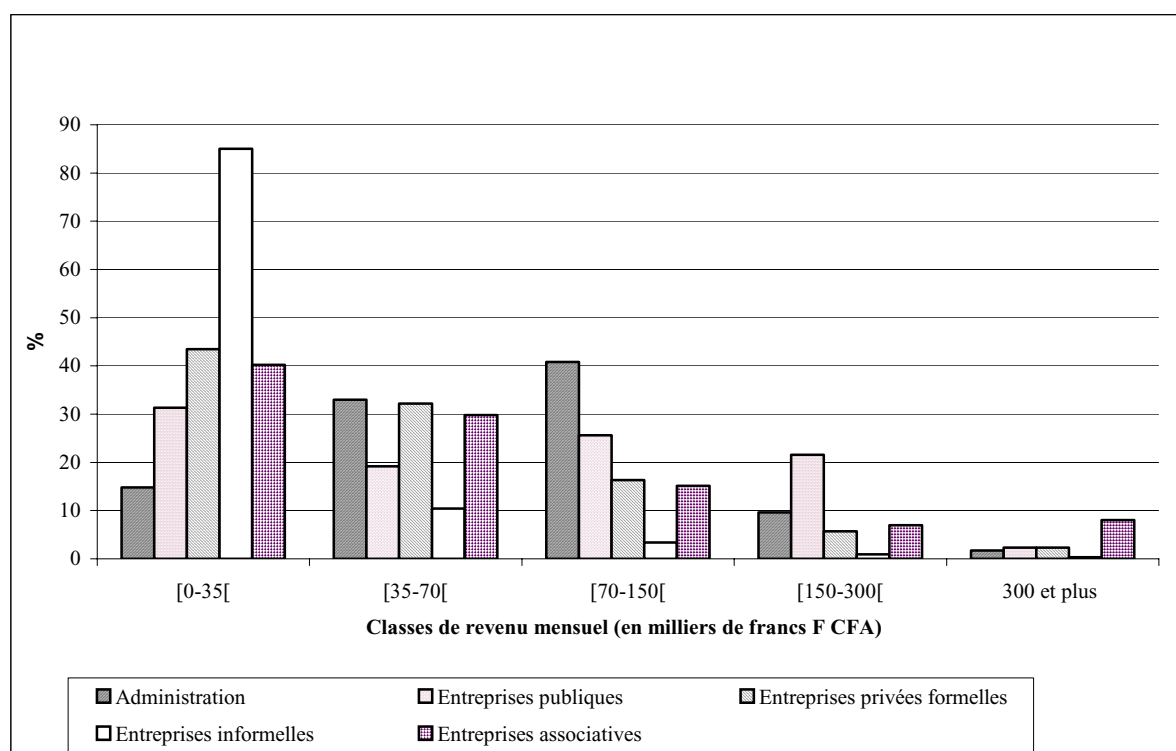
Au total, 6,9% des actifs occupés à Ouagadougou ne touchent aucun revenu. Cela concerne surtout les apprentis et les aides familiaux. 46,1% des actifs perçoivent moins de la moitié du revenu minimum, 15,1% touchent entre 13 500 F CFA et 27 000 F CFA, 29,8% gagnent entre 27 000 F CFA et 100 000 F CFA et enfin 9,2% gagnent au-delà de 100 000 F CFA par mois.

Dans le secteur public, 10% des actifs occupés gagnent moins de 27 000 F CFA, 52,2% ont entre 27 000 F CFA et 100 000 F CFA et enfin 37,8% au-delà de 100 000 F CFA. Il se différencie des autres secteurs par la quasi inexistence des individus non rémunérés.

Dans le secteur privé formel, 13,2% des actifs occupés ne sont pas rémunérés. Ceux qui gagnent moins de 27 000 F CFA représentent 18,2% de cette population. En revanche, 51,1% des actifs occupés gagnent entre 27 000 et 100 000 F CFA. Enfin 17,5% touchent au-delà de 100 000 F CFA.

Dans le **secteur privé informel,** la proportion des personnes qui ne perçoivent pas de revenu dans leur activité principale est la même que celle du privé formel, c'est-à-dire 13,2%. La particularité de ce secteur vient du fait que plus de la moitié des actifs occupés ont une rémunération inférieure au salaire minimum. En effet, 61,8% des individus sont dans ce cas. Ceux qui gagnent un revenu mensuel compris entre 27 000 F CFA et 100 000 F CFA représentent 22,2% des actifs occupés de ce secteur et seulement 2,8% gagnent plus de 100 000 F CFA par mois.

Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel



Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

V.2 Horaires de travail et sous-emploi

Pour **l'ensemble de la population active occupée**, la durée du travail a une distribution très étalée : 13,8% travaillent moins de 35 heures et 53,0% plus de 48 heures. Les horaires "normaux" sont dominants pour les salariés du secteur public et très minoritaires pour les travailleurs de l'informel.

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du *sous-emploi visible*. Près de la moitié des personnes qui travaillent moins de 35 heures, l'explique par la baisse du travail dû à la mauvaise conjoncture. En fait seulement moins de 10,1% d'entre eux ne veulent pas travailler plus.

L'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut elle aussi être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de "*sous-emploi invisible*".

Le niveau des revenus individuels permet d'estimer le sous-emploi invisible. Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire (161 F CFA). **On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 61,2% de la main d'œuvre**. Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus marquée, avec près de trois personnes sur quatre en situation de sous-emploi invisible.

En agrégeant les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible) pour obtenir un indicateur de sous-emploi, on obtient un **taux de sous-emploi global de la main-d'œuvre de 75,1%**. Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme l'un des principaux problèmes que les actifs occupés rencontrent sur le marché du travail, et plus généralement l'économie burkinabè, dans la ville de Ouagadougou.

V.3 Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

Comme le montre le tableau 9, l'emploi permanent prédomine dans l'administration publique pour les travailleurs dépendants. Il est moins fréquent dans les autres secteurs institutionnels et notamment dans le secteur informel. Mais dans tous les cas, l'emploi permanent reste largement majoritaire à tous les niveaux, malgré la présence de catégories de main-d'œuvre qu'on aurait pu juger plus "occasionnelle" (apprentis et aides familiaux).

Les types de **relations de travail** sont également très diversifiés selon les secteurs : 83% des travailleurs dépendants sont détenteurs de contrats de travail dans l'administration (pour l'essentiel à durée indéterminée) et 84,4% sont détenteurs de bulletin de paie, contre respectivement 42,5% et 44,5% dans le secteur privé formel. Dans le secteur privé informel, la contractualisation est marginale : seulement 7% des travailleurs dépendants possèdent un contrat de travail et 3,8% un bulletin de paie.

Si l'on prend en compte les prestations sociales (tableau 11), les écarts entre les différents statuts sont encore mis en relief. En fait, les prestations sociales sont relativement plus fréquentes dans les secteurs institutionnels formels où par ailleurs les salaires sont plus intéressants. Par contre, très peu d'individus sont concernés par les prestations sociales dans le secteur informel.

Le **taux de syndicalisation** moyen est très faible dans la population active : 5% pour l'ensemble des actifs occupés et 11,9% pour les seuls salariés. L'affiliation aux syndicats est plus répandue dans le secteur public (administration et entreprises publiques). Près de 23,1% des salariés du secteur public y sont affiliés (30,6% des cadres du public sont syndiqués, 18,1% des employés et des ouvriers du public le sont également). En revanche, on trouve peu d'adhérents syndicaux dans le secteur privé formel (autour de 8,1%) et enfin, les syndicats sont presque inexistantes dans le secteur informel (1,4%).

Tableau 11 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel
(pour les travailleurs dépendants)

	Sécurité Sociale retraite	Service médical	Congés payés	Participation aux Bénéfices	Primes de fin d'année	Autres primes	Avantages en nature
Secteur public							
-Cadres	52,5	11,2	71,7	1,7	10,7	8,2	7,7
-Employés, ouvriers	34,8	8,3	56,5	1,5	10,4	7,7	3,6
-Manœuvres et autres	17,0	4,6	23,4	0,0	2,0	2,3	1,4
Secteur privé formel							
-Cadres	27,3	13,7	44,2	4,6	14,7	4,2	5,1
-Employés, ouvriers	20,5	7,5	31,9	0,5	13,3	6,3	7,9
-Manœuvres et autres	6,7	2,0	12,1	0,3	3,6	1,1	3,1
Secteur privé informel							
-Employés, ouvriers	0,9	0,8	3,8	0,0	0,4	1,2	0,8
-Manœuvres et autres	0,1	0,6	1,0	0,2	0,4	0,1	2,6
Total	14,7	4,4	22,5	0,7	5,1	2,9	3,8

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Les travailleurs dépendants sont les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Dans les chapitres précédents, nous avons traité les données sur le marché du travail en considérant les individus comme unité de base. Or, il est clair qu'un certain nombre de décisions individuelles (décision de poursuivre des études, de se porter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle des ménages. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entité spécifique, sur le marché du travail.

VI.1 Elaboration d'une typologie des ménages

Au vu des objectifs de l'enquête, nous avons élaboré une typologie de ménages. **Nous distinguerons quatre classes de ménages, suivant le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage :**

- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur informel ;
- les ménages dont le chef est soit inactif, soit chômeur.

Cette typologie fonctionnelle ne se fonde pas directement sur le montant des revenus perçus, mais sur l'origine sectorielle de ceux-ci. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois. On trouve dans le tableau 12 la répartition des ménages par catégorie de l'enquête emploi 2001.

Tableau 12 : Distribution des différentes catégories de ménages en %

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Répartition des ménages	15,6	13,7	49,0	21,7	100,0
Répartition de la population (de 10 ans et plus)	16,2	12,6	47,6	23,6	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. La répartition des ménages correspond à la répartition des emplois pour les seuls chefs de ménage. La répartition de la population de 10 ans et plus (hors domestiques et visiteurs) classe les individus suivant les mêmes critères de situation sur le marché du travail.

Les deux classes de ménages les plus nombreuses sont celles dont le chef est employé dans le secteur informel (que nous qualifierons de "*ménages informels*") et celle dont le chef est inactif ou chômeur. Elles réunissent à elles seules plus de sept ménages sur dix.

Les chapitres précédents ont montré que le secteur institutionnel était un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Constatée à l'échelle de l'ensemble des individus, cette propriété se vérifie aussi sur la sous-population des chefs de ménages. En particulier, on retrouve la hiérarchie de la qualité des emplois suivant le secteur institutionnel, organisée autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

C'est dans le secteur public que se concentrent les emplois les plus qualifiés, les mieux protégés (stabilité, contrat, prestations sociales) et les mieux rémunérés. A l'autre extrémité, les emplois informels apparaissent comme l'image en négatif du cliché précédent. Le secteur privé formel procure à ses membres des emplois proches de ceux du secteur public. Quant aux

chefs de ménages chômeurs ou inactifs, leur premier point commun, c'est d'être dépourvu d'emploi.

Ces différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des différences sensibles des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage. Ainsi, les chefs informels, chômeurs ou inactifs, montrent une plus grande "fragilité", avec une très forte proportion de femmes : plus d'un cinquième des chefs de ménage informel est une femme. Leur niveau d'études est beaucoup plus faible que celui des chefs de « ménages publics ou privés formels ».

Tableau 13 : Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Caractéristiques socio-démographiques					
% de femmes	9,8	7,5	12,5	20,8	13,2
âge moyen	41,2	38,3	41,0	49,3	42,4
nombre moyen d'années d'études	11,4	10,0	6,3	8,8	8,9
Caractéristiques des emplois					
% de cadres	56,8	23,6	1,1	-	12,6
% d'actifs ayant un contrat	86,6	51,6	4,0	-	22,6
Revenus mensuels (en milliers de F CFA)					
revenu moyen dans l'emploi principal	110,9	105,8	40,1	-	66,1
revenu médian dans l'emploi principal	92,0	60,4	30,0	-	38,7

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Si les chefs de ménage ont en moyenne un peu plus de 42 ans, cette moyenne cache une forte hétérogénéité entre les différentes classes. Les chefs de ménage privés formels sont plus jeunes contrairement à ceux de la catégorie inactifs/chômeurs (38,3 ans contre 49,3 ans respectivement). La prépondérance de l'âge moyen chez les chefs de ménage inactifs et chômeurs est due à l'existence de deux sous-ensembles de ménages que nous avons dû agréger pour des raisons de taille d'échantillon. Finalement, cette dernière classe de ménages doit plutôt être considérée comme un résidu, qui tire son unité de l'absence d'emploi du chef de ménage. Malgré tout, ce problème est limité par le fait que le taux de chômage des chefs de ménages est très faible, et que par conséquent l'immense majorité d'entre eux sont inactifs surtout des retraités et des rentiers.

La forte discrimination des ménages en fonction du secteur institutionnel du chef ne suffit pas à valider une typologie portant sur les ménages plutôt que sur les individus. La diversité des sources d'emplois et des revenus des membres pourrait venir brouiller la carte des types de ménage dans leur mode d'insertion sur le marché du travail. Nous allons montrer qu'en fait, le secteur institutionnel de l'emploi principal du chef de ménage est un indicateur des types d'emplois occupés par les autres membres du ménage, qui souligne une certaine forme de "reproduction" sociale.

Tableau 14 : Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Caractéristiques des membres secondaires					
Nombre d'années d'études du conjoint	9,2	8,3	5,9	5,9	7,3
Nombre d'années d'études des enfants de plus de 15 ans	9,6	8,6	7,1	7,8	7,9
Taux d'activité des membres secondaires	38,5	46,1	50,4	49,7	47,7
Taux de chômage des membres secondaires	21,6	22,0	17,0	22,8	19,7
Taux de travailleurs dépendants des membres secondaires	64,5	60,8	46,8	43,6	49,9
Taux de salarisation des membres secondaires	43,7	33,8	17,2	22,5	23,8
Revenu moyen des membres secondaires (1000 F CFA) (provenant de l'emploi principal)	39,3	30,3	14,7	19,8	20,9
Répartition de la main-d'œuvre secondaire					
Secteur public	24,6	11,3	5,1	5,1	8,3
Secteur privé formel	17,3	22,7	6,6	9,3	10,5
Secteur informel	58,1	66,0	88,3	85,6	81,2
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Les membres secondaires du ménage sont tous ceux qui ne sont pas chef de ménage. On a enlevé aussi du champ tous les visiteurs et domestiques.

En premier lieu, **les membres secondaires des ménages de Ouagadougou réussissent d'autant mieux à s'insérer sur le marché du travail que le chef de ménage est dans une position favorable**. Bénéficiant globalement d'un niveau d'éducation plus élevé, la main-d'œuvre familiale des "*ménages publics*" gagne deux fois plus que celle issue des "*ménages informels*". Sans chercher à développer ici une interprétation détaillée des mécanismes à l'œuvre, on peut mentionner comme facteurs explicatifs, l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances, de longue date mise en évidence par les sociologues, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi sur le marché du travail.

Il faut cependant se garder d'une vision trop mécaniste de la réussite professionnelle des membres des ménages de cette catégorie, comme l'atteste par exemple la constance des taux de chômage des membres secondaires par type de ménages. Le taux de chômage des membres secondaires est supérieur à la moyenne de la capitale quel que soit le secteur institutionnel auquel ils appartiennent. Force est de constater "l'informalisation" qui n'épargne pas les "*ménages publics*", dont plus de la moitié des actifs secondaires occupés (58,1%) exercent dans le secteur informel.

Enfin, **la typologie proposée permet de discriminer le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. Or ces deux dimensions constituent des facteurs déterminants des modes de consommation.**

Une fois additionnées toutes les sources de revenu d'activité (emplois principaux et secondaires du chef de ménage et des membres secondaires), la hiérarchie des montants de revenus mensuels diminue logiquement de 113 300 F CFA pour les "*ménages publics*" à 27 100 F CFA pour les "*ménages chômeurs/inactifs*". Lorsque l'on tient compte de la taille différentielle des ménages, les revenus sont plus élevés dans les ménages privés formels, que la taille des ménages soit mesurée par « tête » ou par unité de consommation.

Tableau 15 : Revenus d'activité des ménages par unité de consommation en milliers de f cfa par mois

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Revenu total moyen du ménage	113,3	108,6	41,8	27,1	62,1
Taille moyenne du ménage	5,6	4,9	5,6	5,9	5,6
Revenu moyen par tête	17,2	18,6	6,3	2,4	8,6
Revenu moyen par unité de consommation	24,9	26,5	9,2	3,3	12,4

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou** ; Revenus provenant des activités principale et secondaire.

Champ : ensemble de la population sauf domestiques et visiteurs.

Echelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres.

Le classement par secteur institutionnel révèle l'importance du secteur informel comme principale source de revenu des ménages. Si la quasi totalité (93%) du revenu des "*ménages informels*" provient du secteur informel lui-même, il contribue également à 28,8% du revenu des "*ménages publics*" et à 33,2% du revenu des "*ménages formels*". Autrement dit, près du tiers des revenus des "*ménages publics*" provient aussi d'activités exercées dans le secteur informel soit par le chef de ménage en emploi secondaire, soit par les membres du ménages en activité principale ou secondaire. Le revenu des chefs des "*ménages inactifs*" ou "*chômeurs*" provient essentiellement (85%) d'activités informelles.

Au niveau agrégé, l'origine des sources du revenu total des ménages de l'agglomération de Ouagadougou reflète, en fait, la distribution des emplois analysée au chapitre IV. Les secteurs formels (public et privé) ne contribuent ensemble qu'à environ un quart du revenu total des ménages (26,3%). L'essentiel du revenu perçu par les ménages est tiré dans la pratique d'activités informelles.

Tableau 16 : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménages

Origine du revenu	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Secteur public	62,6	5,7	2,8	5,1	12,9
Secteur privé formel	8,6	61,1	3,9	9,5	13,4
Secteur informel	28,8	33,2	93,3	85,4	73,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**.

Lecture : 62,6% du revenu d'activité des ménages dont le chef travaille dans le secteur public proviennent du secteur public.

VII. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES

Les caractéristiques de l'habitat comme éléments de patrimoine des ménages illustrent la précarité des conditions de vie des populations de Ouagadougou.

En effet, plus de la moitié des ménages (60%) utilisent le pétrole comme principale source d'éclairage dans leur logement. De plus, malgré les problèmes posés par la dégradation du couvert végétal au Burkina, 57,1% des ménages utilisent toujours le bois de chauffe (meilleur marché) comme principal combustible pour la cuisson des aliments, le préférant au charbon de bois (18%) et au gaz (17,5%) (certainement plus onéreux et nécessitant des équipements particuliers).

Quant au lieu d'aisance, un peu plus de trois ménages sur quatre (75,6%) ne disposent ni de latrines aménagées, ni de WC avec chasse d'eau ou de fosses septiques.

Au total, moins de quatre ménages sur dix ont accès à l'électricité (38,7%), moins d'un quart bénéficie d'un accès au robinet intérieur au logement (23,7%) et seulement 8% disposent d'aisance avec chasse d'eau individuelle.

Par ailleurs, le taux d'équipement des ménages reste relativement faible : seulement 11,5% possèdent une voiture, 18,9% un réfrigérateur, 10,3% une chaîne hi-fi et seulement 2,3% disposent d'un ordinateur à la maison.

Les biens d'équipement qui sont le plus couramment possédés par les ménages sont les radios (86,2%), les bicyclettes (68,5%), les motos et les mobylettes (57,9%) et les postes téléviseurs (39,7%). Il est à noter que les engins à deux roues tels que les bicyclettes, les motos et les mobylettes demeurent les moyens de locomotion les plus utilisés dans l'agglomération de Ouagadougou.

VII.1 Les conditions d'habitation et d'équipement discriminent les catégories de ménages

La comparaison des conditions d'habitation et des éléments d'équipement suivant la typologie de ménages présentée au chapitre précédent, est une occasion d'en tester la validité. L'examen de la situation de chaque type de ménage à l'aide d'une analyse de correspondance multiple (ACM) ne permet pas une discrimination systématique de ces ménages. De façon plus nette, le premier facteur de discrimination oppose les ménages propriétaires avec titre ou locataires occupant des logements ayant presque toutes les commodités et disposant d'un certain nombre d'équipements électroménagers et les ménages propriétaires mais sans titre qui sont plus ou moins dépourvus d'équipements et occupant un habitat précaire. Quant au deuxième facteur, il discrimine bien les deux groupes ainsi identifiés selon le statut d'occupation de leur logement et du confort de vie : d'un côté, les ménages de classes de revenus intermédiaires, locataires et vivant avec un minimum de confort (cuisinière à gaz, utilisation de l'électricité comme principale source d'éclairage, mais ne disposant ni de véhicule, de radio, de téléphone, etc.) et de l'autre côté, les ménages des tranches supérieures de revenus mais vivant assez modestement (habitat précaire, utilisation du bois de chauffe comme combustible pour la cuisine) même s'ils possèdent un véhicule, sont propriétaires avec ou sans titre de leurs logements et possèdent le téléphone. Enfin, c'est le troisième facteur qui permet une nette segmentation en deux groupes plus ou moins homogènes de la typologie des ménages, d'une part, selon le statut d'occupation du logement et d'autre part, selon la tranche de revenu à laquelle ils appartiennent : le premier groupe identifié est composé des ménages formels ("ménages publics" et "ménages privés formels") appartenant

à la tranche supérieure des revenus et vivant généralement en location. Quant au second groupe, il est constitué par les "ménages informels" et les ménages d'inactifs et de chômeurs appartenant aux tranches intermédiaires de revenus (deuxième et troisième quintile de revenus) mais propriétaires (avec ou sans titre) de leurs logements.

L'accès à un certain nombre de services publics de base comme l'électricité et l'eau courante à l'intérieur du logement ne différencie pas fortement les catégories de ménages. Par exemple, alors que 39,7% des "ménages publics" utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, cette proportion est de 40,6% chez les "ménages informels".

Un type de logement très répandu à Ouagadougou : les maisons dans les concessions

La grande majorité des burkinabè habitent les maisons dans les concessions (81%). Il n'y a pas de différence significative entre les catégories de ménages par rapport au type de logement telles que les maisons à l'intérieur des concessions. En effet, quel que soit le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage, huit ménages sur dix habitent les maisons dans les concessions.

Le bois de chauffe reste la principale source d'énergie pour la cuisine (57,1%), ensuite vient le charbon de bois (20%) puis le gaz (18%).

Conformément à la répartition des ménages selon le statut et secteur d'activité du chef de ménage, on dénombre parmi les ménages habitant les villas, plus de ménages informels (52%) et de ménages chômeurs et inactifs (19%) que de ménages privé formel (17%) et de ménages publics (12%). Mais globalement, seulement 7,4% des ménages de Ouagadougou habitent dans des villas.

Les résultats précédents tendent à prouver l'existence d'une véritable différenciation sociale des ménages, qui dépassent la simple hétérogénéité des niveaux de rémunération individuelle. En effet, l'existence de différences significatives des revenus du travail à un moment donné n'est pas a priori incompatible avec de faibles écarts des niveaux de "revenus permanents".

D'une part, si les salaires enregistrés dans le secteur moderne sont régis par la législation du travail, tel n'est pas le cas dans le secteur informel, où les revenus du travail sont excessivement variables. D'autre part, la mobilité professionnelle au cours du cycle de vie, notamment entre secteurs formel et informel, pourrait venir brouiller le profil du revenu individuel inter-temporel. Enfin, le ménage, pouvant présenter plusieurs personnes sur le marché du travail et dont le revenu est d'origine composite, est une autre source de compensation des inégalités individuelles. En fait, tous ces facteurs ne suffisent pas à égaliser les "revenus permanents", et sans doute encore moins les patrimoines entre les quatre classes de ménages.

Tableau 17 : Principaux éléments de confort de l'habitat par catégorie de ménages en %

Eléments de confort	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Murs en dur (ciment, pierre, etc.)	45,7	44,8	44,6	47,2	45,3
Accès à l'électricité	40,2	39,9	37,2	41,0	38,7
Eau avec robinet intérieur	24,9	22,1	21,9	25,9	23,1
Aisance avec chasse d'eau individuelle	7,9	8,9	7,6	8,7	8,0
Type de logement : villa	5,7	8,7	7,3	7,8	7,4
Combustible utilisé : gaz	15,9	19,2	17,7	17,2	17,5

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

Tableau 18 : Principaux éléments d'équipement par catégorie de ménages

Eléments d'équipement	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Poste téléviseur	40,1	40,1	38,8	41,9	39,7
Ventilateur	27,7	28,4	26,0	30,8	27,4
Réfrigérateur	17,8	19,3	17,9	22,3	18,9
Téléphone fixe	11,1	9,3	11,7	13,3	11,6
Téléphone portable	17,8	14,6	14,5	15,6	15,2
Voiture	13,4	12,4	10,4	12,6	11,5
Ordinateur	3,1	2,0	2,0	2,5	2,3

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

VII.2 Accessibilité à la propriété foncière

Le statut d'occupation est un indicateur qui permet de déterminer les ménages qui sont propriétaires de leur logement, ceux qui sont logés gratuitement par un tiers et ceux qui sont en location. En général, l'accès à la propriété d'un logement est le souhait de la plupart des ménages.

A Ouagadougou, plus de la moitié (69,4%) des ménages sont propriétaires de leur logement. Parmi ceux-ci, **seulement 45,8% détiennent un titre foncier**.

La location directe est le second mode d'occupation observé chez les ménages. Près de deux ménages sur dix (20,2%) sont en location à Ouagadougou. Une différence apparaît entre les catégories de ménages à travers ce mode d'occupation. En effet, les ménages "*publics*" ou "*privé formel*" ont relativement plus tendance à être en location que les ménages "*privé informel*" ou "*chômeur/inactif*".

Les autres formes d'occupation du logement ne concernent qu'environ 10,4% des ménages : soit ils sont logés gratuitement par un tiers ou par l'employeur, soit ils sont dans d'autres modes d'occupation non précisés.

Tableau 19 : Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages en %

Mode d'occupation	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur Inactif	
Propriété avec titre foncier	44,4	46,1	47,0	43,6	45,8
Propriété sans titre foncier	22,3	22,9	23,9	25,3	23,6
Location	22,1	24,8	19,2	17,8	20,2
Logé gratuitement par un tiers	10,1	5,1	7,3	10,2	7,9
Logé par l'employeur	0,0	0,0	0,9	1,7	1,0
Autre mode d'occupation	1,1	2,1	1,7	1,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou.

L'intérêt de ce chapitre sur l'habitat et sur le patrimoine est de présenter des indicateurs permettant de caractériser le cadre de vie des ménages de Ouagadougou et d'établir des liens entre ce cadre et leurs conditions de vie.

VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES

L'enquête emploi 2001 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail, aussi bien dans un sens rétrospectif que prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier les caractéristiques de la **mobilité sociale inter-générationnelle, ainsi que le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.**

VIII.1 La mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale, puisque c'est à travers elle que l'on peut juger de l'efficacité réelle d'un des principes fondateurs des sociétés modernes : celui de l'égalité des chances et la "méritocratie".

En interrogeant sur leur père **l'ensemble des individus de 15 ans et plus** présents dans l'enquête emploi 2001, nous disposons d'éléments de réponse à cette question de la dynamique sociale. Nous aborderons ici cette question en traitant deux points principaux : **l'éducation et l'emploi.**

La mobilité scolaire

Dans le chapitre I, le graphique 2 mettait en évidence une baisse tendancielle de la proportion des non scolarisés au cours du temps. En élargissant le diagnostic sur une plus longue période, puisque certains pères sont nés au début du siècle, on constate effectivement une forte amélioration en matière de scolarisation. Globalement, il ressort que **les habitants de la capitale de 15 ans et plus jouissent en moyenne de cinq années d'études de plus que leur père.** Dans la tranche d'âge de 15 à 29 ans, ce niveau est facilement atteint du fait que de nombreux individus sont susceptibles d'être encore à l'école. En dehors de cette tranche d'âge, l'écart le plus élevé est obtenu dans la tranche d'âge 30-44 ans. Les individus de cette tranche ont en moyenne 5,4 années d'études de plus que leur père. On retrouve encore ici (comme dans le chapitre I) des inégalités entre garçons et filles. Les écarts entre fils et père sont légèrement plus importants que les écarts entre fille et père avec respectivement 5,5 ans et 4,9 ans.

En considérant toujours les individus de 15 ans et plus, on constate que 82,9% ont un niveau d'études supérieur à celui de leur père, 4,8% ont le même niveau d'études que leurs géniteurs et 12,3% se trouvent être moins instruits que leurs pères. Dans le groupe des individus dont le niveau d'instruction excède celui de leur père, on constate que 64,6% (soit 53,5% des individus de 15 ans et plus) appartiennent à la classe d'âge 15-29 ans et 20,8% dans le groupe des 30-44 ans.

Mais si l'on se restreint aux personnes de 24 ans et plus (pour lesquelles la scolarisation est terminée), ces taux augmentent et passent respectivement à 87%, 4,9% et 8,1%. Quant aux individus ayant un niveau d'études strictement supérieur à celui de leurs pères, ils ne représentent que 30,8% des individus de la tranche d'âge 24-29 ans et 39,8% dans le groupe des 30-44 ans.

Tableau 20 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe

Age des enfants	Père	Fils	Père	Fille	Père	Enfant
15 - 29 ans	2,4	7,9	2,3	7,2	2,4	7,6
30 - 44 ans	3,2	8,7	3,0	8,2	3,1	8,5
45 - 59 ans	3,6	8,4	3,5	7,4	3,5	8,1
60 ans et plus	3,8	7,6	3,7	6,4	3,8	7,4
Total	2,7	8,2	2,5	7,4	2,7	7,7

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Le nombre d'année d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée.

On constate tout de même une différence statistiquement fondamentale entre les enfants natifs de la capitale et ceux qui sont migrants, par rapport au nombre moyen d'années d'études réalisées, surtout dans les tranches d'âge de 15-29 ans, 30-44 ans et 45-59 ans. L'écart de durée moyenne d'études réussies se situe à 1,4 années au profit des migrants. Par rapport à leur père, les migrants ont en moyenne 4,7 années d'études réussies en plus, contre seulement 4,2 chez les natifs.

Tableau 20bis : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la migration

Age des enfants	Père	Enfant Natif de la capitale	Père	Enfant Migrant	Père	Enfant
15 - 29 ans	3,0 IC [2,8-3,2]	7,1 IC [7,0-7,3]	3,6 IC [3,3-3,9]	8,3 IC [8,1-8,5]	2,4 IC [2,3-2,4]	7,6 IC [7,6-7,7]
30 - 44 ans	2,3 IC [2,0-2,7]	7,2 IC [6,8-7,6]	2,1 IC [1,9-2,4]	9,2 IC [8,9-9,5]	3,1 IC [3,1-3,2]	8,5 IC [8,3-8,8]
45 - 59 ans	1,7 IC [0,8-2,5]	6,9 IC [6,1-7,7]	1,5 IC [1,1-1,9]	8,3 IC [7,8-8,9]	3,5 IC [3,5-3,6]	8,1 IC [7,6-8,6]
60 ans et plus	0,1 IC [-0,2-0,5]	5,6 IC [4,1-7,2]	1,0 IC [0,2-1,8]	7,8 IC [6,5-9,0]	3,8 IC [3,8-3,6]	7,4 IC [6,3-8,5]
Total	2,9 IC [2,7-3,0]	7,5 IC [7,0-7,3]	2,8 IC [2,6-3,0]	8,5 IC [8,4-8,7]	2,7 IC [2,6-2,7]	7,7 IC [7,7-8,0]

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Le nombre d'année d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée. IC = Intervalle de confiance au seuil de 5%.

La table de mobilité scolaire montre une corrélation positive entre le niveau d'études du père et celui de l'enfant. En effet, le niveau d'études des enfants tend à être au moins égal à celui de leur père dans plus de 82% des cas (dont dans plus des trois quart, les enfants ont un niveau supérieur à celui de leur père). Les parents d'un certain niveau d'études ont tendance à pousser le niveau de leur enfant au-delà du leur. Ainsi, les individus dont le père n'a pas été à l'école ont moins de chance d'atteindre l'université. Ils représentent seulement 5% de ceux dont le père n'a pas été scolarisé. Cette faible proportion s'explique par le saut qualitatif relativement important qu'il y a entre le niveau du père (aucun) et de celui atteint par ses enfants actuellement universitaires, auquel s'ajoute certainement tous les autres facteurs possibles de déperdition. Par contre, on constate que 23% des enfants de ces parents n'ayant aucun niveau d'études ont le niveau primaire et 35% le niveau secondaire. Dans le groupe des parents ayant obtenus un diplôme d'études supérieures, on constate que 5,5% des enfants ont le niveau primaire, 69,5% le niveau secondaire et 25% le niveau supérieur.

L'examen de la mobilité scolaire illustre encore les inégalités d'accès à l'école, particulièrement en considérant les niveaux d'études obtenus. Les chances d'accès des enfants à des niveaux d'études plus élevés semblent être en partie déterminées par le niveau d'études des parents eux-mêmes. Même si les enfants jouissent en moyenne de cinq années d'études supplémentaires par rapport à leur père, ce facteur vient ajouter un biais dont il faut tenir compte pour comprendre les déterminants de la scolarisation des enfants.

Tableau 21 : Table de mobilité scolaire

Niveau d'études du père	Niveau d'études des enfants					Au moins autant que leur père (%)	Nombre d'années en plus
	aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total		
Aucun	1,3	35,9	54,9	7,9	100,0	100,0	6,6
Primaire	0,5	27,4	62,5	9,6	100,0	94,2	4,0
Secondaire	0,2	12,9	69,9	17,0	100,0	56,3	0,1
Supérieur	0,0	5,5	69,5	25,0	100,0	4,5	-5,2
Total	0,9	29,1	59,3	10,7	100,0	83,6	4,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. La colonne « au moins autant que leur père » correspond au % de jeunes de 15 à 24 ans qui ont effectué un nombre d'années d'études supérieur ou égal à leur père. L'amélioration du niveau d'étude d'une génération à l'autre est sous-estimée car un certain nombre de jeunes n'ont pas encore terminé leur scolarité.

La mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à une autre. Elle se fonde sur l'analyse du type d'activité où ont exercé ou exercent encore les parents par rapport à celui des enfants.

On l'a vu précédemment (chapitre IV sur la structure des emplois), la quasi-inexistence du secteur primaire (5% des actifs y travaillent), ainsi que le poids relativement faible de l'industrie dans la capitale Burkinabè (23,3% des actifs occupés de 10 ans et plus). Tenant compte de ces éléments, si l'on compare le type de branches dans lesquelles exercent les actifs occupés d'aujourd'hui avec celles où travaillaient/travaillent leurs pères, on observe une forte stabilité de la structure productive, à savoir le poids de plus en plus important des activités commerciales et de services.

Quelques chiffres illustrent cette stabilité sociale : par exemple, 29,5% des pères travaillaient/travaillent dans le commerce, et ils sont 36,4% chez leurs enfants à exercer également dans le commerce. De même, 37,9% des pères sont dans les services et ils sont près de 35,3% chez leurs enfants à travailler dans cette même branche.

Il existe donc une certaine propension des enfants à exercer dans la même branche que leur père, mais le processus de rétention est loin d'être absolu. Ce sont environ 48,4% des actifs de 15 ans et plus qui sont concernés par cette situation d'immobilité. Parmi ceux-ci, les migrants sont plus nombreux que les natifs (respectivement 72% et 28%).

Tableau 22: Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité

Branche du père	Branche d'activité				
	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	Total
Agriculture	4,6	26,8	41,5	27,1	100,0
Industrie	1,4	37,6	36,2	24,8	100,0
Commerce	3,7	15,8	54,3	26,2	100,0
Service	6,3	13,9	15,9	63,9	100,0
Total	4,3	20,9	34,5	40,3	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la branche d'activité du père (lorsque la personne avait elle-même 15 ans), soit environ 88 000 individus.

Les mécanismes de reproduction sont plus visibles avec la catégorie socioprofessionnelle. Un peu moins de deux actifs de 15 ans et plus sur trois (65,5%) appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que leurs pères. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (61,6% contre 38,4%). C'est le cas pour 28,9% des natifs de la

capitale qui exercent dans la même catégorie socioprofessionnelle que leurs pères contre 71,1% chez les migrants.

Comme dans le cas de la mobilité scolaire, la stabilité professionnelle laisse apparaître certaines inégalités entre les individus. Près de 71% des cadres identifiés en 2001 sont nés d'un père qui aussi, était cadre. Seulement 4,5% des cadres actuels sont nés d'un père qui était salarié non qualifié et 3,4%, d'un père non salarié.

Le tableau 23 indique que, 78,4% des pères non salariés ont des enfants actifs eux mêmes non salariés et seulement 0,7% ont des enfants cadres.

En conclusion, la société burkinabè procure des opportunités d'une mobilité sociale ascendante aux plus défavorisés, mais elles restent très limitées. Il semble en effet très difficile d'observer des sauts qualitatifs de changement social d'une génération d'actif à l'autre. Ainsi, malgré tous les efforts entrepris par ailleurs, du fait de ce facteur, tous les individus ne sont toujours pas à armes égales pour acquérir une position valorisante. Si l'investissement scolaire constitue un facteur central de la réussite professionnelle et sociale, d'autres éléments comme l'accès à l'information, le capital économique, le statut social des parents, la qualité de l'épanouissement des enfants dans le cadre familial, etc. sont autant d'autres aspects à prendre en compte pour bien comprendre les déterminants de la mobilité intergénérationnelle et rendre la société plus fluide.

Tableau 23 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie Socioprofessionnelle du père	Catégorie Socioprofessionnelle				Total
	Cadre	Employé, ouvrier qualifié	Salarié non qualifié	Non salarié	
Cadre	75,3	5,1	2,1	17,4	100,0
Employé, ouvrier qualifié	28,8	36,2	6,8	28,2	100,0
Salarié non qualifié	2,2	6,7	40,9	50,2	100,0
Non salarié	0,7	2,7	18,1	78,4	100,0
Total	11,8	6,7	20,7	60,6	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, **Ouagadougou**. Le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la catégorie socioprofessionnelle du père (lorsque la personne elle-même avait 15 ans), soit 88 000 individus. Salarié non qualifié comprend les employés/ouvriers semi-qualifiés et les manœuvres.

VIII.2 Le type d'emplois désirés par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés par rapport à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail mérite une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Nous centrerons nos analyses sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue le gros bataillon de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des toutes prochaines années.

L'agglomération de Ouagadougou compte environ 213 000 jeunes de 15 à 24 ans dont 43% de garçons et 57% de filles. Les inactifs représentent 60,4% de cette population et les actifs, 39,6%.

Les jeunes sont vulnérables au chômage. En effet, le taux de chômage global (sens large) chez ces derniers est légèrement inférieur à la moyenne de la capitale (21,1% chez les 15-24 ans, contre 22,4% au niveau de la population totale de la capitale). Les filles vivent plus cette situation de chômage que les garçons avec des taux de chômage respectifs de 23,9% et 18,1%.

Dans le groupe des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans, 39,7% se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et n'en recherchent pas d'autre dans un avenir proche. En revanche, environ 53,4% désirent obtenir un nouvel emploi, soit en changeant d'entreprise (41,7%), soit par des mécanismes de promotion interne au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent (11,7%).

Le niveau d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé semble décroître avec l'âge, puisqu'il passe de 60,3% chez les jeunes à 25,9% dans la tranche 45-59 ans et 15,7% pour ceux qui ont 60 ans et plus. Autrement dit, les jeunes actifs semblent plus exigeant que leurs aînés. Deux éléments pourraient contribuer à expliquer cette tendance : soit l'effet "normal" du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi ne permettent pas aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité, soit la restriction du marché du travail qui bloque l'accession des jeunes à des emplois correspondant à leur qualification. Le niveau d'insatisfaction dépend aussi des rémunérations perçues. Les jeunes qui ne veulent pas changer d'emploi gagnent en moyenne 16 900 F CFA par mois, alors que ceux qui désirent obtenir un nouvel emploi touchent environ 14 300 F CFA.

Le taux de satisfaction des jeunes vis-à-vis de leur emploi principal dépend du type de poste qu'ils occupent, du secteur d'activité et des avantages qui y semblent attachés. Ce sont surtout les jeunes du secteur informel qui sont les plus nombreux à rechercher un autre emploi : en effet, 54,3% de ceux-ci recherchent un autre emploi dont 77% dans une autre entreprise. Par contre les jeunes employés de l'administration publique souhaitent le contraire : 61,4% des jeunes de cette catégorie désirent garder leur emploi actuel. Dans le secteur des entreprises publiques, cette proportion passe à 48,5%.

Tableau 24 : Emploi désiré par les jeunes

	Secteur Institutionnel					Catégorie Socioprofessionnelle								
	Administration	Entreprise publique	Secteur privé formel	Secteur informel	Total	Cadre supérieur	Cadre moyen.	Ouv. Qual.	Ouv. non qualifié.	Manoeuv-re	Patron	Compte propre	Autre non salarié	Total
Emploi désiré par les jeunes	1,1	1,6	9,9	87,4	100,0									
Emplois créés en 2000-2001	3,2	1,3	10,6	85,0	100,0									
Emploi désiré par les jeunes	2,8	3,3	11,1	11,8	10,9	9,1	49,1	1,8	100,0					
Emplois créés en 2000-2001	2,5	4,0	13,0	13,2	12,5	10,0	44,0	2,4	100,0					

Source : Enquête Emploi 2001, Ouagadougou. Les « jeunes » sont les personnes âgées de 15 à 24 ans qui désirent s'insérer sur le marché du travail ou changer d'emploi.

Emplois créés en 2000-2001 : ensemble des emplois pour ceux qui sont des actifs occupés et âgés de 15 ans et plus, avec une ancienneté dans l'entreprise égale à 0 ou 1 an.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on constate une propension de ces jeunes à rechercher une certaine indépendance financière dans des secteurs qui leurs semblent plus accessibles. Le secteur public (administration et entreprises publiques), qui a créé seulement 4,5% des emplois pour les jeunes de 15-24 ans n'attire que

2,7% de ces jeunes. Autrement dit, 1,8% des jeunes de 15-24 ans occupés actuellement dans le secteur public aimeraient le quitter si des perspectives s'offraient à eux. C'est la même tendance que l'on observe dans le secteur privé formel qui a créé pour ces jeunes 10,6% d'emplois alors que seulement 9,9% désirent encore y travailler. Finalement, le secteur informel qui accueillait en 2000-2001 85% des emplois des jeunes de 15-24 ans risque d'en recevoir encore plus selon l'examen des désirs de ces jeunes. En effet, si des opportunités heureuses se présentaient, un supplément de 2,4% des jeunes de 15-24 ans viendrait grossir l'effectif des jeunes opérateurs du secteur informel.

L'analyse en termes de catégories socioprofessionnelles confirme le poids prépondérant du secteur informel comme secteur institutionnel accueillant le plus les jeunes de 15-24 ans. Elle confirme également, les intentions des catégories socioprofessionnelles telles que les cadres moyens, les ouvriers qualifiés ou non, les manœuvres et les autres employés non salariés de s'insérer principalement comme travailleurs à compte propre ou dans une moindre mesure comme cadres supérieurs.

Les résultats précédents montrent que les nouvelles générations prennent bien la mesure des réalités du marché du travail (restriction de l'offre de travail). Elles s'en accommodent et si des perspectives nouvelles s'offraient à elles pour s'installer à leur propre compte, elles auraient tendance à s'insérer comme indépendants. De ce point de vue, l'attitude des jeunes actifs occupés de 15-24 ans est bien différente de celle des primo-demandeurs d'emplois plus favorables à des emplois de type salarial.

Pour ce qui est des revenus hors emploi, seulement 9% des personnes de 10 ans et plus déclarent percevoir d'autres types de revenus. Principalement 65,8% de ces revenus sont perçus sous forme de transferts entre ménages, de pensions de travail, de revenus de la propriété, et d'autres pensions. Les autres formes de revenus hors emplois représentent ensemble 34,2% (2,3% pour les revenus financiers et 5,8% pour les bourses d'études) de l'ensemble des revenus hors emplois perçus par les individus de 10 ans et plus.

Le montant du revenu mensuel moyen hors emploi des individus de 10 ans et plus (ayant déclaré percevoir d'autres types de revenus en dehors des revenus de l'emploi) est évalué à 25 500 F CFA mais il est très variable d'une catégorie à l'autre : les montants les plus élevés proviennent des pensions du travail (45 500 F CFA en moyenne), ensuite viennent les bourses d'études (38 800 F CFA), puis les revenus de la propriétés (30 000 F CFA), les transferts entre ménages (25 500 F CFA), les autres types de pensions (20 000 F CFA) et les revenus financiers (17 200 F CFA). Les autres sources de revenus hors emploi valent en moyenne 10 100 F CFA.

ANNEXES

APERCU METHODOLOGIQUE

L'enquête emploi est une enquête statistique visant à appréhender l'emploi et les activités économiques des ménages, notamment dans le secteur informel. Il s'agit d'une enquête auprès des ménages de l'agglomération de Ouagadougou qui collecte des informations sur l'offre de travail et le mode d'insertion des individus sur le marché du travail. En dehors des Enquêtes Prioritaires et les enquêtes légères auprès des ménages (Enquêtes Tests) réalisées par l'INSD, ce type d'informations sur les ménages fait défaut, alors que même l'environnement international et les politiques d'ajustement particulièrement sévères affectent fortement les conditions de vie de la population.

Le plan de sondage retenu utilise la technique des enquêtes aréolaires stratifiées à deux degrés, le premier consistant en un tirage de zones de dénombrement (ZD), et le second sélectionnant des ménages dans ces ZD. L'agglomération de Ouagadougou est définie comme un ensemble d'habitations connexes (les solutions de continuité ne devant pas dépasser 200 mètres). A l'intérieur de l'agglomération de Ouagadougou 125 ZD tirées au premier degré proviennent de la base du recensement de la population de 1996 (RGPH96). Au premier degré, pour le tirage des ZD échantillons, le seul critère de stratification retenu est la division administrative de la ville de Ouagadougou en arrondissements. Ainsi 5 strates représentant les 5 communes ont été retenues. Le tirage s'est fait à probabilité proportionnel à la taille des ZD. Au second degré, l'échantillon de ménages a été constitué par tirage aléatoire systématique de ménages sur liste, ces ménages ayant été exhaustivement dénombrés dans l'ensemble des 125 ZD.

Les opérations de dénombrement des ménages ont eu lieu en juillet 2001 et la collecte sur le terrain en septembre-octobre de la même année. Les mois de novembre 2001 et mars 2002 ont été consacrés à l'apurement des fichiers. L'analyse des données a débuté en juin 2002 lors de l'atelier de traitement des données du volet « SECTEUR INFORMEL » du programme PARSTAT à Bamako – Mali.

Finalement, 2 458 ménages ont été enquêtés dans toute l'agglomération de Ouagadougou. Cet échantillon a permis d'estimer le nombre de ménages à 153 925 ménages. Cet échantillon a permis d'estimer le nombre des individus de 10 ans et plus à 644 758 personnes, le nombre d'actifs occupés à 311 645 individus, et le nombre de chômeurs à 56 537.

L'enquête Emploi a été complétée par une seconde phase portant sur le secteur informel réalisée en novembre et décembre 2001. La troisième phase est une enquête sur la consommation et les lieux d'achat des ménages. La présente publication correspond aux premiers résultats de l'Enquête Emploi susceptibles d'être révisés ultérieurement.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Population en âge de travailler : population âgée de 10 ans et plus

Population active : chômeurs plus population active occupée

Chômeurs : personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) pendant la semaine de référence, ayant recherché un emploi au cours du mois précédent l'enquête et disponibles pour travailler.

Population active occupée : ensemble des personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacance, soit en grève ou soit en arrêt provisoire de travail.

Secteur Informel : ensemble des unités de productions qui ne possèdent pas de numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique) et/ou qui ne tiennent pas de comptabilité.

Taux d'activité : rapport de la population active à la population en âge de travailler

Taux de chômage : rapport du nombre de chômeurs à la population active

Taux de dépendance : rapport du nombre de personnes au chômage ou inactives, à la population active occupée

Taux de salarisation : rapport du nombre de salariés à la population active occupée

Taux de pluri-activité : rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires (en plus de son emploi principal) à la population active occupée

Taux de sous-emploi visible : rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine, à la population active occupée

Taux de sous-emploi invisible : rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire, à la population active occupée.

Taux de sous-emploi global : rapport du nombre de chômeurs et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible), à la population active

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : La pyramide des âges	11
Graphique 2 : Niveau scolaire par classe d'âges.....	13
Graphique 3 : Taux d'activité par sexe et par groupe d'âges.....	16
Graphique 4 : Taux de chômage selon le sexe et les groupes d'âges.....	18
Graphique 5 : Répartition des actifs occupés selon les secteurs institutionnels et par groupe d'âges	24
Graphique 6 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur institutionnel.....	27
Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel.....	30

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Type de ménages suivant le sexe du chef	15
Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par groupe d'âges.....	17
Tableau 2bis : Taux d'activité des chefs de ménage par sexe et par groupe d'âges	17
Tableau 3 : Taux de chômage par sexe et par groupe d'âges.....	18
Tableau 4 : Taux de chômage et contribution au chômage selon le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage.....	19
Tableau 4bis : Taux de chômage et contribution au chômage selon le niveau d'études.....	19
Tableau 5 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage	21
Tableau 6 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs	22
Tableau 7 : Taux de salarisation (%) selon le sexe et le secteur institutionnel.....	23
Tableau 8a : Structure des emplois par secteur institutionnel.....	25
Tableau 8b : Structure des emplois (principal) par secteur d'activité.....	26
Tableau 9 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel.....	28
Tableau 10 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et catégorie socioprofessionnelle	29
Tableau 11 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel.....	32
Tableau 12 : Distribution des différentes catégories de ménages	33
Tableau 13 : Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages	34
Tableau 14 : Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages.....	35
Tableau 15 : Revenus d'activité des ménages par unité de consommation	36
Tableau 16 : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménages.....	36
Tableau 17 : Principaux éléments de confort de l'habitat par catégorie de ménages	38
Tableau 18 : Principaux éléments d'équipement par catégorie de ménages.....	39
Tableau 19 : Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages	39
Tableau 20 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe.....	40
Tableau 20bis : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la migration	41
Tableau 21 : Table de mobilité scolaire	41
Tableau 22: Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité	42
Tableau 23 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socioprofessionnelle	43
Tableau 24 : Emploi désiré par les jeunes.....	44

LE MARCHE DE TRAVAIL EN CHIFFRES : OUAGADOUGOU
Enquêtes 1-2-3, Emploi, phase 1

Situation socio-démographique	
Population	856 000
Age médian	19 ans
Proportion de migrants	43
Taux net de scolarisation au primaire	79,7
Taux net de scolarisation au secondaire	35,3
Proportion des 10 ans et plus parlant français couramment	60,4
Nombre de ménages	154 000
Taille moyenne des ménages	5,6
Proportion de ménages dirigés par une femme	13,6
Chômage (BIT)	
Nombre de chômeurs BIT	56 500
Taux de chômage définition BIT	15,4
Taux de chômage au sens large	22,4
Taux de chômage des hommes (définition BIT)	14,7
Taux de chômage des femmes (définition BIT)	16,3
Taux de chômage BIT des 15-29 ans	23,1
Proportion de primo-demandeurs	63,2
Durée moyenne du chômage (en mois)	45,6
Proportion de chômeurs de longue durée	73,5
Salaire réservation des chômeurs (en 1000 F CFA)	40
Revenus (1 000 FCFA) et sous-emploi	
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal	39,7
Revenu mensuel médian dans l'emploi principal	17
Revenu mensuel moyen dans l'administration	93,9
Revenu mensuel moyen dans les entreprises publiques	101,8
Revenu mensuel moyen dans le secteur privé formel	73,1
Revenu mensuel moyen dans le secteur informel	23,6
Taux de sous-emploi visible	13,8
Taux de sous-emploi invisible	61,2
Taux de sous-emploi global	75,1
Activité (définition BIT)	
Nombre d'actifs	368 000
Taux d'activité (10 ans et plus)	57,1
Taux d'activité (15 ans et plus)	67,1
Taux d'activité des hommes	65,1
Taux d'activité des femmes	48,9
Taux d'activité des 10-14 ans	8,9
Nombre de chômeurs découragés	34 200
Taux de dépendance (>=10 ans)	1,75
Taux de dépendance (>=15ans)	1,83
Emploi	
Nombre d'actifs occupés	311 600
Proportion d'emplois dans l'administration publique	10,4
Proportion d'emplois dans les entreprises publiques	2,3
Proportion d'emplois dans le secteur privé formel	13,0
Proportion d'emplois dans le secteur informel	74,3
Nombre d'heures ouvrées par semaine	53,0 h
Taux de salarisation	33,0
Taux de pluri-activité	6,2

Source : Enquête Emploi 2001